

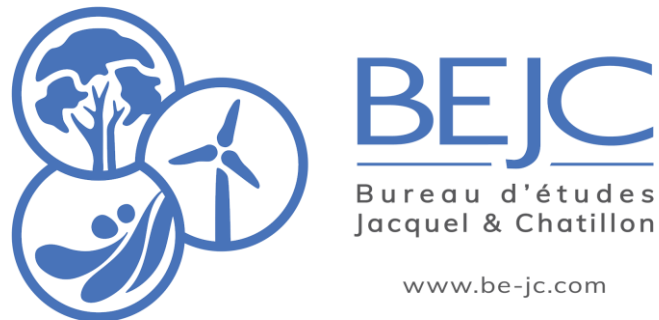
PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE PROJET D'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE SUR UNE PARCELLE A DORMANS ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE

Commune de Dormans
Département de la Marne (51)

Société Porteuse :

SCEA PERRIER

11 rue Principale
51230 DORMANS



Réalisation du dossier :

Bureau d'Études JACQUEL & CHATILLON
3, quai des Arts
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03.26.21.01.97

NOVEMBRE 2024

INTERVENANTS

Réalisation du pré-diagnostic écologique	
Bureau d'études JACQUEL & CHATILLON	<u>Contact :</u> M. Thomas DUBANCHET <i>(Directeur d'agences)</i> t.dubanchet@be-jc.com <u>Rédaction :</u> M. Antoine HORBOWA <i>(Chargé d'études écologie – Ingénieur en génie de l'environnement)</i> a.horbowa@be-jc.com
	 BEJC Bureau d'études Jacquiel & Chatillon www.be-jc.com 3, quai des Arts 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE <u>Téléphone</u> : 03.26.21.01.97

REFERENTS

SCEA PERRIER	<u>Contact :</u> M. Adrien PERRIER SCEA PERRIER 11 rue Principale 51230 DORMANS adrienperrier51@gmail.com <u>Portable</u> : 07.86.86.18.40



SOMMAIRE

INTRODUCTION _____ **7**

CHAPITRE I. CADRAGE PREALABLE _____ **9**

 I.1. PRESENTATION DU PROJET _____ 10

 I.2. DEFINITION DU PERIMETRE D’ETUDE _____ 11

CHAPITRE II. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE _____ **12**

 II.1. INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE _____ 13

II.1.1. ZONAGE D’INVENTAIRES _____ *13*

II.1.2. LES ESPACES NATURELS PROTEGES (ENP) _____ *18*

II.1.3. ZONES DE GESTION CONCERTEES _____ *18*

II.1.4. ESPECES SOUMISES A PLANS D’ACTIONS _____ *21*

 II.2. CONTINUITES ECOLOGIQUES _____ 22

 II.3. BASES DE DONNEES NATURALISTES _____ 26

II.3.1. ESPECES FLORISTIQUES _____ *26*

II.3.2. ESPECES FAUNISTIQUES _____ *26*

CHAPITRE III. ENJEUX ECOLOGIQUES POTENTIELS _____ **33**

ANNEXE _____ **37**

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES _____ **35**

SIGLES _____ **36**

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cartes

Carte 1 : Zone d'implantation du projet (Source : BE JC)..... 10

Carte 2 : Localisation du projet dans le département de la Marne (Source : BE JC) 10

Carte 3 : Périmètres d'étude du projet (Source : BE JC)..... 11

Carte 4 : ZNIEFF de type I et de type II au sein du périmètre d'étude (Source : BE JC, d'après données MNHN 2023) ... 13

Carte 5 : ZNIEFF de type I et de type II proches de la zone d'implantation potentielle du projet (Source : BE JC, d'après données MNHN 2023)..... 15

Carte 6 : Milieux potentiellement humides aux alentours de la zone d'implantation potentielle du projet (Source : BE JC, d'après données GéoSaS Agrocampus Ouest)..... 16

Carte 7 : ZSC (réseau N2000) sur le territoire d'étude (Source : BE JC, d'après données MNHN 2023)..... 17

Carte 8 : Parcs Naturel Régional dans la zone d'étude (Source : BE JC, d'après données MNHN 2023)..... 19

Carte 9 : SCEN dans la zone d'étude (Source : BE JC, d'après données MNHN 2023)..... 20

Carte 10 : Mesures Compensatoires des atteintes dans le périmètre d'étude (Source : BE JC, d'après données MNHN 2023)21

Carte 11 : Carte schématique de la Trame verte et bleue en Champagne-Ardenne (Source : SRCE Champagne-Ardenne)..... 22

Carte 12 : Trame verte et bleue au sein de la zone d'étude (Source : SRCE Champagne-Ardenne (mailles F1 & F2 des composantes TVB))..... 23

Carte 13 : Trames verte au sein du périmètre d'étude (Source : BE JC, d'après données du SRCE de Champagne-Ardenne). 24

Carte 14 : Trames bleue au sein du périmètre d'étude (Source : BE JC, d'après données du SRCE de Champagne-Ardenne) 25

Figure

Figure 1 : Définition des trames vertes et bleues (Source : INPN)..... 23

Photo

Photo 1 : Grue cendrée (Grus grus) (Source : BE JC)..... 29

Tableaux

Tableau 1 : ZNIEFF du territoire d'étude et distance au projet d'installation photovoltaïque de Dormans (Source : BE JC, d'après données MNHN 2023)..... 14

Tableau 2 : Détails des ZNIEFF les plus proches (Source : BE JC, d'après données MNHN 2023)..... 15

Tableau 3 : Zones du réseau Natura 2000 de la zone d'étude et détails (Source : BE JC, d'après données MNHN 2023)... 17

Tableau 4 : Détails du Parc Naturel Régional présent dans la zone d'étude (Source : BE JC, d'après données MNHN 2023)..... 19

Tableau 5 : Distance des SCEN par rapport à la ZIP (Source : BE JC, d'après données MNHN 2023) 20

Tableau 6 : Statut de protection et déterminants des espèces recensées sur la commune de Dormans (Source : BE JC, d'après données des Listes communales de l'INPN et du CBNBP)..... 26

Tableau 7 : Herpétofaune recensée sur la commune de Dormans (Source : BE JC, d'après données des listes communales de Faune communale Champagne-Ardenne et l'INPN)..... 27

Tableau 8 : Entomofaune recensée sur la commune de Dormans (Source : BE JC, d'après données des listes communales de Faune communale Champagne-Ardenne et l'INPN)..... 28

Tableau 9 : Espèces de Mammifères recensées sur la commune de Dormans (Source : BE JC, d'après données des listes communales de Faune communale Champagne-Ardenne et l'INPN) 29

Tableau 10 : Avifaune recensée sur la commune de Dormans (Source : BE JC, d'après données des listes communales de Faune communale Champagne-Ardenne et l'INPN) 30

Tableau 11 : Synthèse des enjeux écologiques potentiels au sein de la zone d'étude (Source : BE JC)..... 34



LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I : LISTE DES PLANTES OBSERVEES SUR LE SITE (SOURCE : BE JC, D’APRES DONNEES DES LISTES COMMUNALES DE L’INPN ET DU CBNBP)

INTRODUCTION



Le présent document constitue un pré-diagnostic écologique **bibliographique** réalisé dans le cadre d’un projet d’une installation photovoltaïque sur une parcelle agricole par la société SCEA PERRIER sur la commune de Dormans dans le département de la Marne (51). Afin de répondre aux exigences réglementaires en matière d’autorisation environnementale, la société SCEA PERRIER souhaite disposer d’un pré-diagnostic Faune/Flore du site choisi.

Un pré-diagnostic écologique ne se substitue en aucun cas à une expertise écologique approfondie avec des sorties sur le terrain en périodes optimales pour chaque taxon étudié. **Le pré-diagnostic ne répond donc pas aux exigences des services de l’Etat vis-à-vis des dossiers de demande d’autorisation où une étude écologique approfondie peut être nécessaire.**

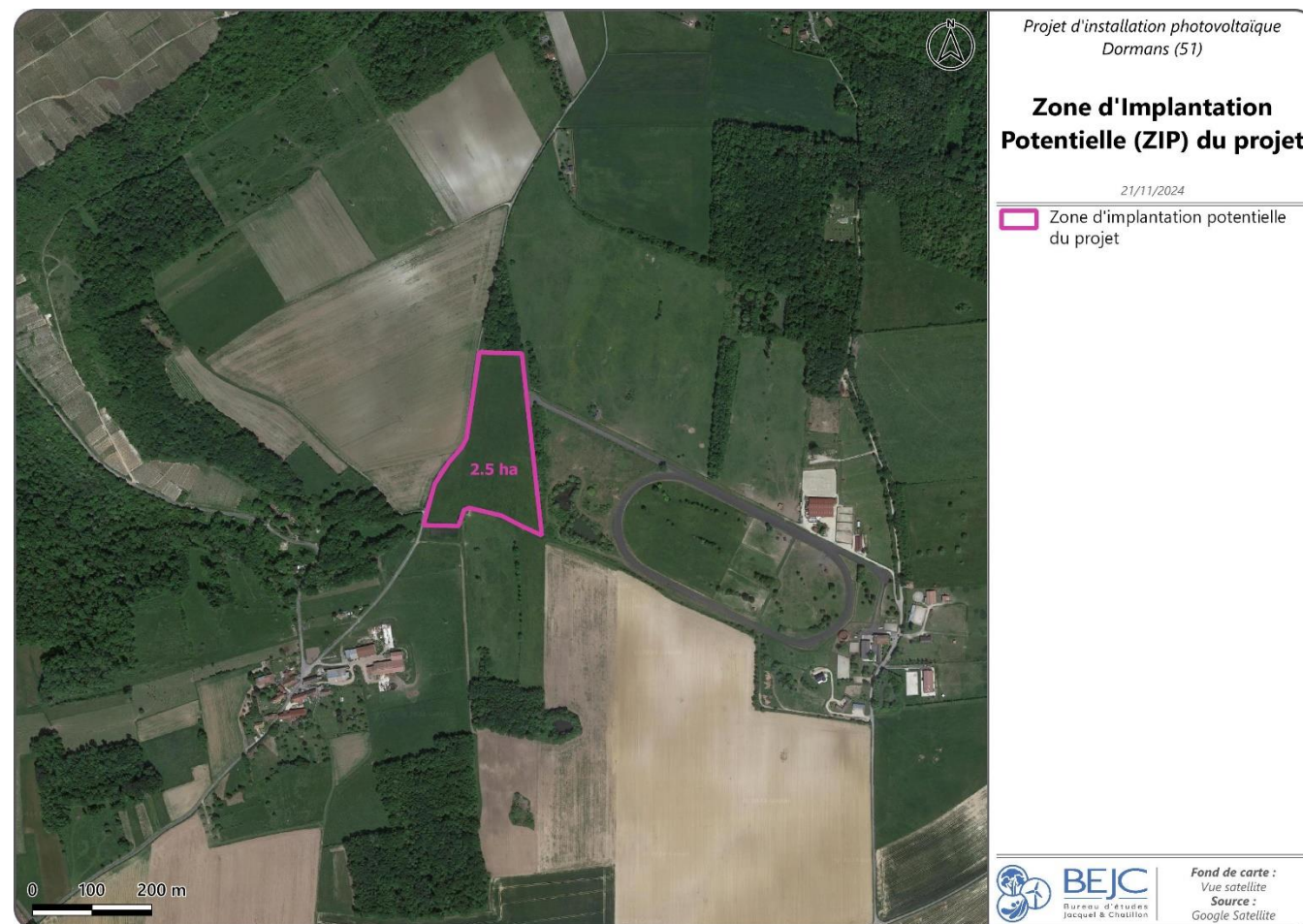
L’objectif de cette étude est d’analyser la zone d’étude selon une vision écologique afin de connaître la Faune et la Flore présente au sein du site. Le pré-diagnostic aura aussi pour but d’étudier les fonctionnalités du milieu favorables à l’accomplissement d’une partie ou de l’intégralité du cycle biologique des espèces pouvant être contactées in situ. Cette étude a uniquement pour objet de détecter les éléments évidents du milieu naturel à prendre en compte dans la définition du projet.

CHAPITRE I. CADRAGE PREALABLE

I.1. PRESENTATION DU PROJET

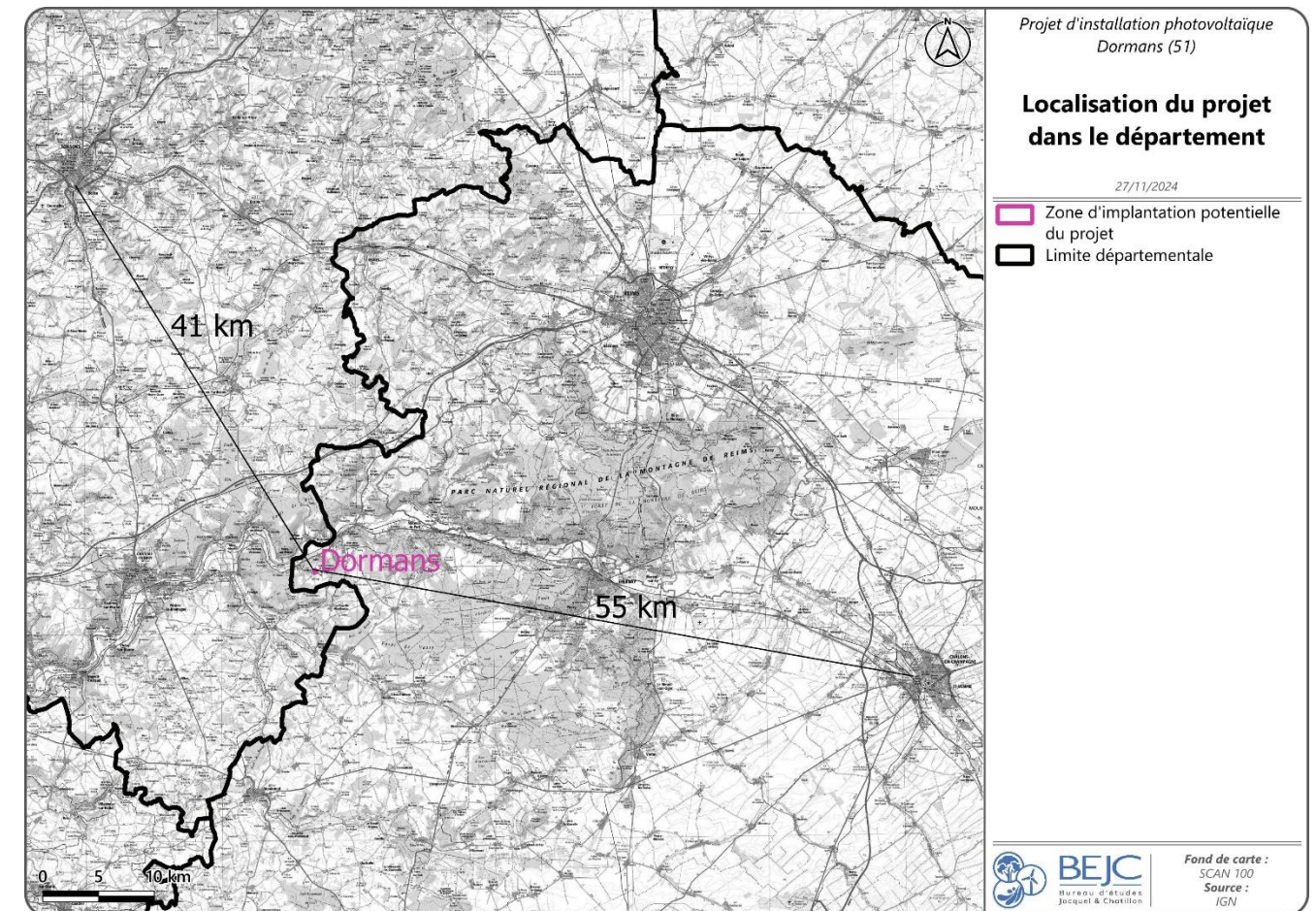
Le présent document constitue une restitution de la mission de pré-diagnostic écologique bibliographique conduite par le bureau d'études Jacquet & Chatillon dans le cadre du projet de création d'une installation de panneaux photovoltaïques sur une parcelle agricole sur le territoire communal de Dormans, dans le département de la Marne (51).

La zone d'implantation du projet recouvre une surface totale d'environ 25 000 m², soit 2,5 ha (Carte 1). Cette surface correspond à une surface agricole sur une unique parcelle.



Carte 1 : Zone d'implantation du projet (Source : BE JC)

Le projet se situe dans l'Ouest du département, presque à mi-chemin entre Châlons-en-Champagne et Soissons (respectivement à 55 et 41 km) (Carte 2).



Carte 2 : Localisation du projet dans le département de la Marne (Source : BE JC)

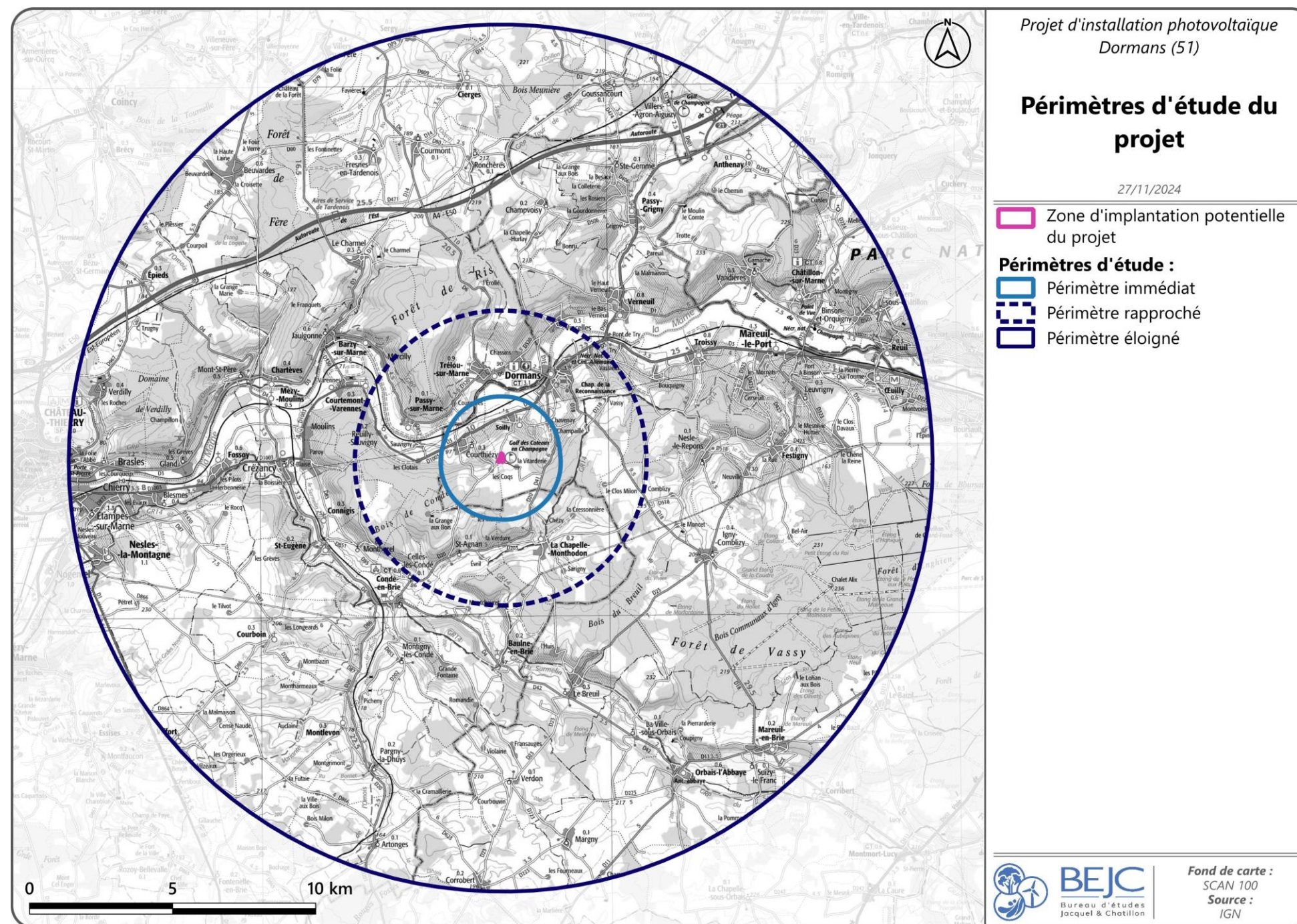
L'objectif de la mission est de pré-identifier les enjeux écologiques potentiellement présents au droit du projet et à ses abords immédiats.

Le rapport intègre les volets suivants :

- La compilation et l'analyse des données bibliographiques (zonages d'inventaires et réglementaires, continuités écologiques, bases de données naturalistes, etc) ;
- La synthèse des enjeux potentiels identifiés.

I.2. DEFINITION DU PERIMETRE D'ETUDE

L'aire d'étude doit être pertinente par rapport aux caractéristiques du terrain. Elle varie en fonction des thématiques à étudier et de la réalité du terrain. En ce qui concerne le pré-diagnostic en lui-même, le périmètre d'étude est restreint à la zone d'implantation du projet et aux alentours directs (Carte 1). Dans ce pré-diagnostic l'étude sera uniquement bibliographique. Mais une lecture de l'environnement avoisinant peut être intéressante afin d'obtenir une vision plus globale. Une mise en relation pourrait être notamment nécessaire si une concentration trop importante de zones Natura 2000 était observée par exemple. L'aire d'étude de l'analyse bibliographique s'étendra sur un périmètre élargi de 15 km autour de la zone d'implantation du projet. L'aire d'étude de l'analyse bibliographique se découpe en 4 parties : la zone d'implantation potentielle (ZIP), le périmètre immédiat (2 km autour de la ZIP) afin de prendre en compte les abords immédiats susceptibles de subir les incidences directes et indirectes du projet, le périmètre rapproché (5 km autour de la ZIP) au sein duquel tous les espaces naturels sont listés et détaillés, et enfin le périmètre éloigné (15 km autour de la ZIP) au sein duquel tous les espaces naturels sont listés. L'ensemble des zones d'inventaires et des espaces naturels protégés, leur proximité au projet et leurs possibles connexions avec le milieu de la zone d'implantation sera étudié au sein de ce périmètre éloigné du projet (Carte 3).



Carte 3 : Périmètres d'étude du projet (Source : BE JC)



CHAPITRE II. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

II.1. INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE

II.1.1. ZONAGE D'INVENTAIRES

II.1.1.1. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

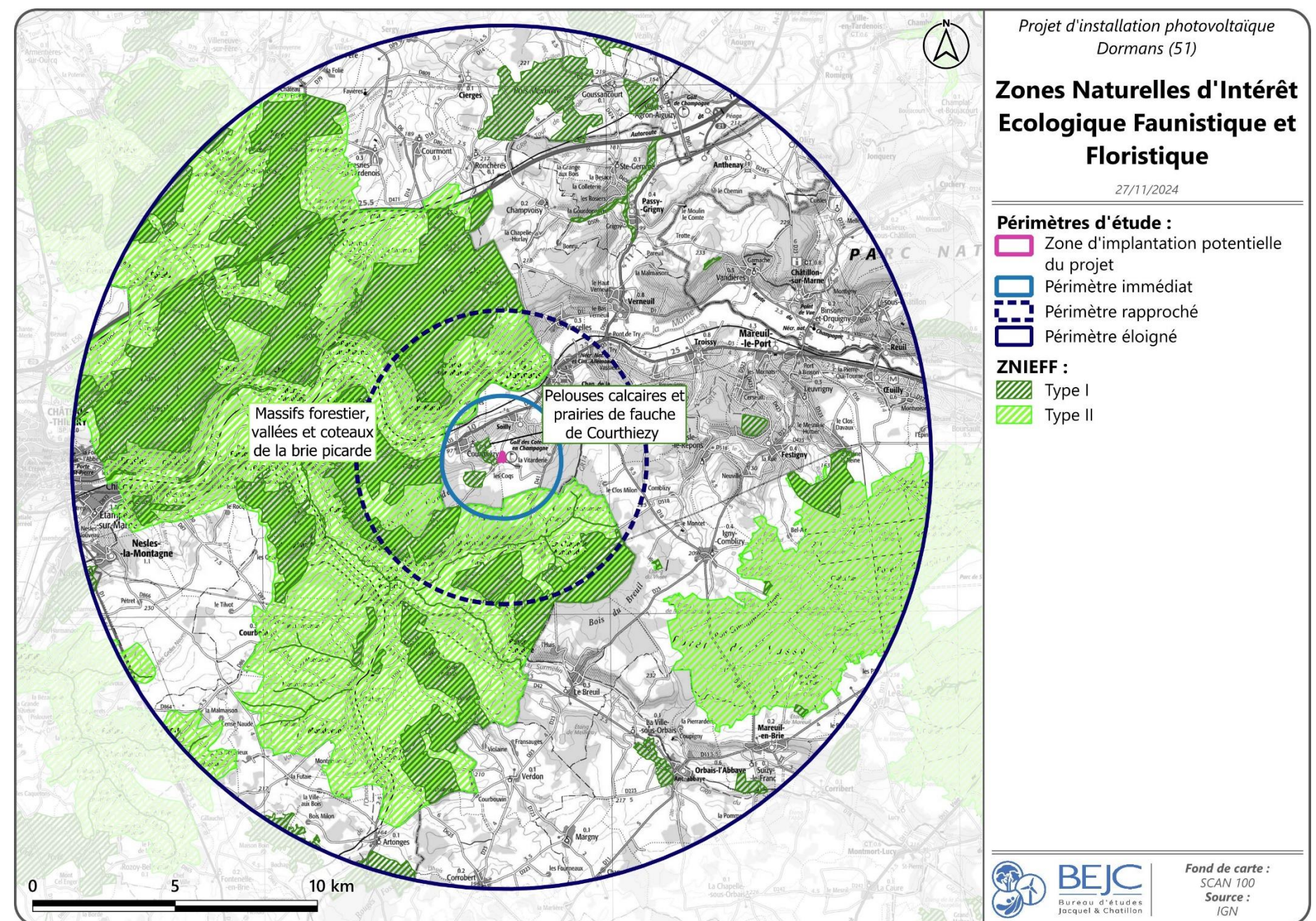
Depuis 1982, les ZNIEFF sont des sites d'intérêt biologique remarquable au titre des espèces ou des habitats qu'ils renferment (type I) ou de grands ensembles naturels offrant des potentialités biologiques importantes (type II).

Cet inventaire est devenu aujourd'hui l'un des éléments majeurs de la politique nationale de protection de la biodiversité. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire comme les parcs photovoltaïques. Cependant, si l'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance indiquant la présence sur certains espaces d'un intérêt écologique nécessitant une attention particulière, il n'a pas de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels. Il existe à ce jour près de 19 000 ZNIEFF sur l'ensemble du territoire français (environ 17 000 de type I et 2 000 de type II).

La Carte 4 ci-contre cartographie les 31 ZNIEFF présentes sur le périmètre d'étude. Les distances à la zone d'implantation du projet sont répertoriées dans le Tableau 1. Le site est très proche de la ZNIEFF de type I intitulée « Pelouses calcaires et prairies de fauche de Courthiezy », située à seulement 5 m du projet. Une seconde ZNIEFF, de type II, est située dans le périmètre immédiat à 1 243 m du projet. Elle est intitulée « Massifs forestier, vallées et coteaux de la brie picarde ». (Carte 5)

La première ZNIEFF citée auparavant s'étend sur 67 hectares divisés en 2 secteurs, comprenant notamment l'une des rares pelouses subsistant en Brie champenoise, des prairies, des massifs boisés et des vergers. Elle renferme une riche biodiversité florale et faunistique, potentiellement supérieure à celle inventoriée à échelle communale, dont l'orchis brûlé, une orchidée répertoriée sur 3 stations dans le département. La seconde ZNIEFF quant à elle, est la plus importante en superficie et regroupe aussi plusieurs des ZNIEFF I répertoriées. Entourant le site par le Nord, l'Ouest et le Sud, elle contient notamment des milieux forestiers, vallonnés, bocageux, coteaux calcaire et des cours d'eau. Son patrimoine naturel bien conservé abrite une richesse de biodiversité considérable, abritant diverses espèces dont certaines protégées et/ou menacées, ce qui devrait impliquer une prise en considération dans les projets d'infrastructure et d'activité.

Les détails des 2 ZNIEFF ayant un enjeu non négligeable à une distance inférieure à 5 km sont renseignés dans le Tableau 2.

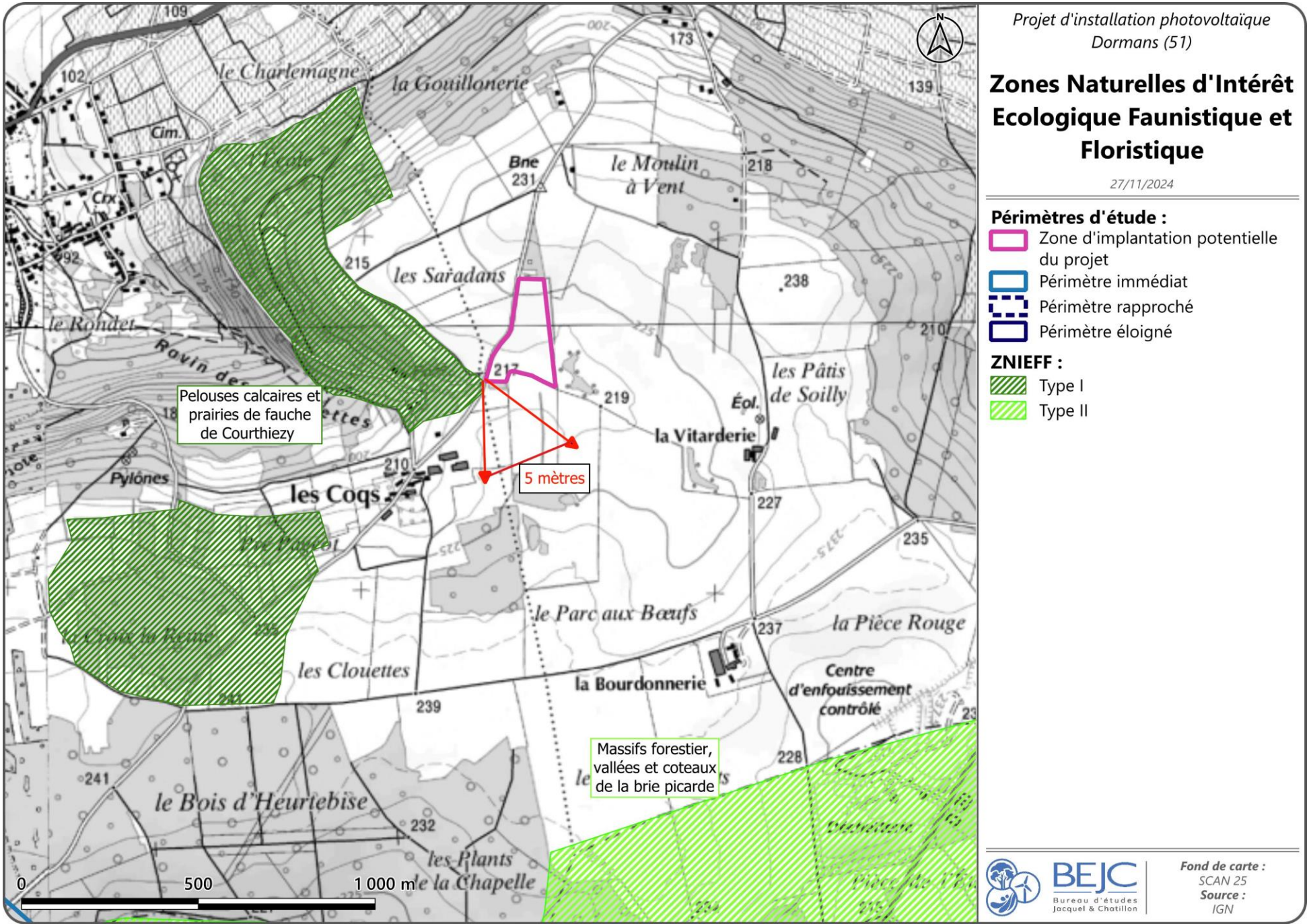


Carte 4 : ZNIEFF de type I et de type II au sein du périmètre d'étude (Source : BE JC, d'après données MNHN 2023)



Tableau 1 : ZNIEFF du territoire d'étude et distance au projet d'installation photovoltaïque de Dormans (Source : BE JC, d'après données MNHN 2023)

Code national	Dénomination	Distance au projet (en m)	Type de ZNIEFF
Périmètre immédiat			
210014786	Pelouses calcaires et prairies de fauche de Courthiezy	5	I
220420025	Massifs forestier, vallées et coteaux de la brie picarde	1243	
220013582	Massif forestier des bois de Vigneux, Brulé et alentours	1952	I
Périmètre rapproché			
220013581	Forêt de Ris, vallon de la belle Aulne et coteaux périphérique	2544	I
220120039	Cours du ru de Saint-Agnan	2561	I
220013590	Bois de Rougis, de la hutte et des landois	3168	I
Périmètre éloigné			
220013589	Vallée de la Verdonnelle, bois de Pargny et du Feuillet	5928	I
210009833	Massif forestier et étangs associée entre Eparnay, Vertus et Montmort-Lucy	6280	II
210001139	Etangs du massif forestier d'Epernay, Enghien et Vassy	6283	I
220013588	Bois du rocq, bois de la jute, bois fleury et ravin du ru de Saint Eugène	6739	I
220014332	Coteau de Coupigny et butte de Beaumont	6761	I
220120041	Réseau de frayères à brochet de la Marne	6836	I
220013576	Massif forestier de Fere, coteau de Chartevès et ru de Dolly	6964	I
210020125	Bois des chataigniers à Cerseuil	8412	I
210014785	Les bois de la vallée de le Semoigne à Passy-Grigny et Sainte-Gemme	8469	I
220120040	Cours du ru de Beulard et du ru d'Auclaine	8761	I
210013064	Bois de la Garenne Bouvelet à Vandières	9529	I
220013579	Domaine de Verdilly, ru de Brasles et coteaux de Mont-Saint-Père	9773	I
210020226	Bois des roches à Festigny et Leuvrigny	9952	I
210020137	Bois de la fontaine Brabant, de la croix rouge et de la croupière à Orbais	10913	I
220220016	Bois meunière	10977	I
220013592	La butte du mont de Blesmes et le bois Pierre	11107	I
220220014	Bois de la Garenne à Goussancourt	12705	I
220120018	Vallée du dolloir	13335	II
210020117	Bois de la Garenne à Suizi-le-Franc	13684	I
220013587	Bois des usages de Coincy et de la Tournelle	13918	I
220120017	Cours du dolloir et de ses affluents	14083	I
220220013	Bois de la converserie	14308	I
220013578	Forêt des rouges fossés (partie Aisne)	14376	I
220220015	Bois de Vézilly, de Rognac et du grand nichoir	14421	I
220220017	Bois de Nogentel	14605	I



Carte 5 : ZNIEFF de type I et de type II proches de la zone d'implantation potentielle du projet (Source : BE JC, d'après données MNHN 2023)

Tableau 2 : Détails des ZNIEFF les plus proches (Source : BE JC, d'après données MNHN 2023)

Code national	Dénomination	Distance au projet (en m)	Orientation par rapport au projet	Superficie (en ha)	Type de ZNIEFF	Enjeux écologiques
210014786	Pelouses calcaires et prairies de fauche de Courthiezy	5	Ouest	67	I	Enjeux floristique, faunistique
220420025	Massifs forestier, vallées et coteaux de la brie picarde	1 243	Nord/Sud/Ouest	336	II	Enjeux entomologique, floristique, herpétologique, mammologique et ornithologique.
220013582	Massif forestier des bois de Vigneux, Brulé et alentours	1952	Ouest	1 334	I	Enjeux faunistique, floristique

II.1.1.2. Inventaire des zones humides

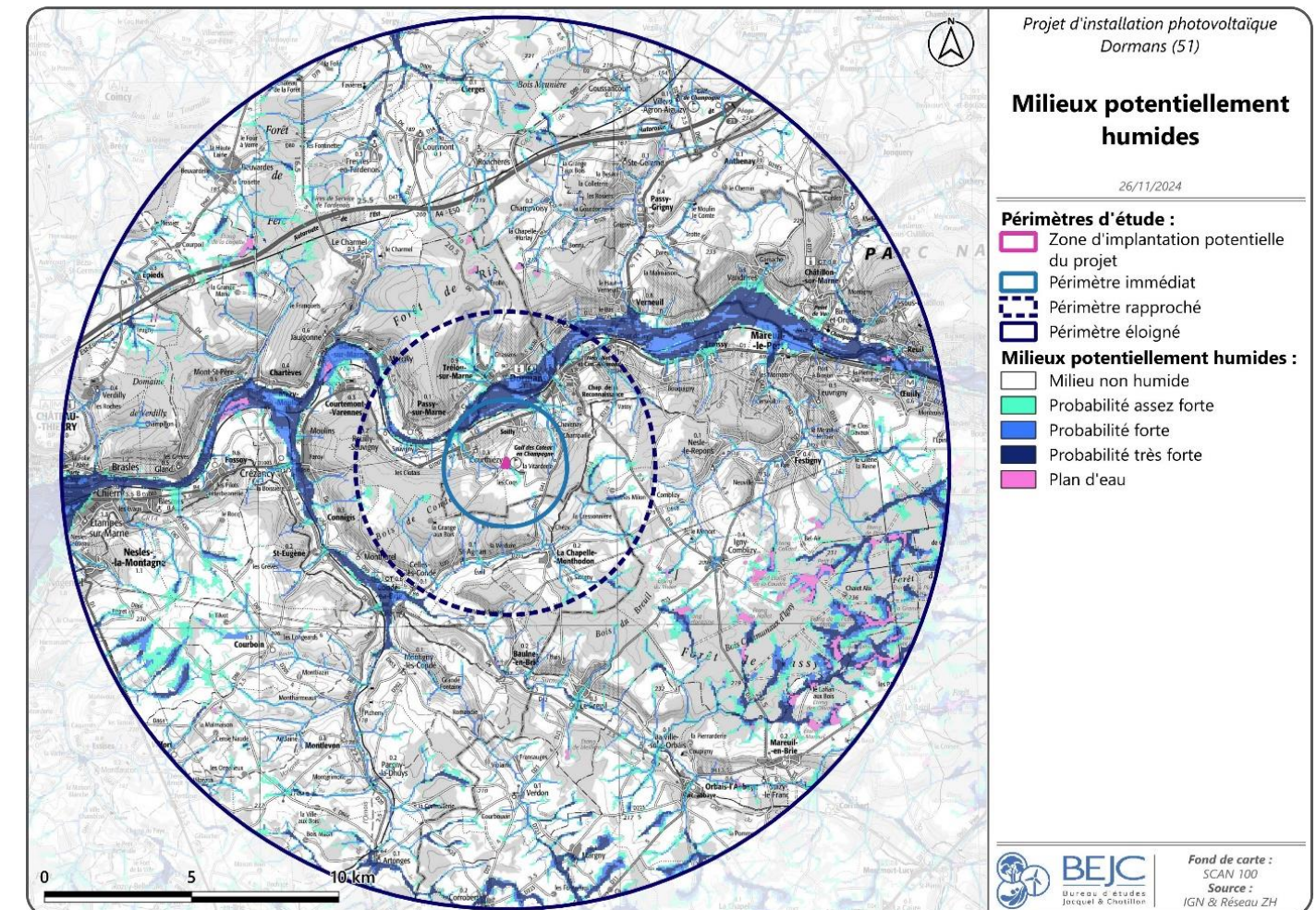
Longtemps décriées, accusées d'être nuisibles à l'agriculture, voire à la santé des hommes et des animaux, les zones humides sont, aujourd'hui, reconnues pour leur valeur, en particulier suite à leur raréfaction. Outre leur intérêt pour la biodiversité, que ce soit pour la Faune ou pour la Flore, elles sont également indispensables à une bonne gestion de l'eau. Elles retiennent l'eau en période de crue, la restituent à l'étiage et participent à son épuration, contribuant ainsi à la qualité des rivières.

Compte tenu de l'importance stratégique de ces milieux, les obligations et possibilités de compensations des pertes liées aux fonctions et services des zones humides dans les SDAGE doivent être étudiées. **La réglementation soumet à la procédure Loi sur l'Eau tous travaux visant à les détruire, que ce soit par une mise en eau pour la création de plan d'eau que par assèchement ou comblement.**

La Directive-Cadre Européenne sur l'Eau affichait un objectif de bon état écologique des masses d'eau, à l'horizon 2015. Outre leur intérêt patrimonial, les zones humides contribuent, par leurs fonctions, à la protection de la ressource en eau et à l'atteinte du bon état écologique.

Le site d'implantation potentiel semble être délimité au Sud par le ruisseau des Masurettes. De ce fait, que la partie Sud du site se situe en zone humide, est de probabilité assez forte à forte, au moins sur quelques mètres.

Plus largement, la commune de Dormans est traversée par la Marne, ce qui inclut que nous nous situons dans un bassin versant. C'est la raison pour laquelle la commune et ses alentours sont traversés par de nombreux cours d'eau de plus ou moins grande importance.



Carte 6 : Milieux potentiellement humides aux alentours de la zone d'implantation potentielle du projet
(Source : BE JC, d'après données GéoSaS Agrocampus Ouest)

II.1.1.3. Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Depuis 1989, les ZICO sont des zones d'inventaires d'oiseaux réalisées pour un programme mis en place par l'ONG Birdlife International. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- pouvoir être l'habitat d'une certaine population d'une espèce reconnue comme étant en danger ;
- être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'oiseaux migrateurs, d'oiseaux côtiers ou d'Oiseaux de mer ;
- être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

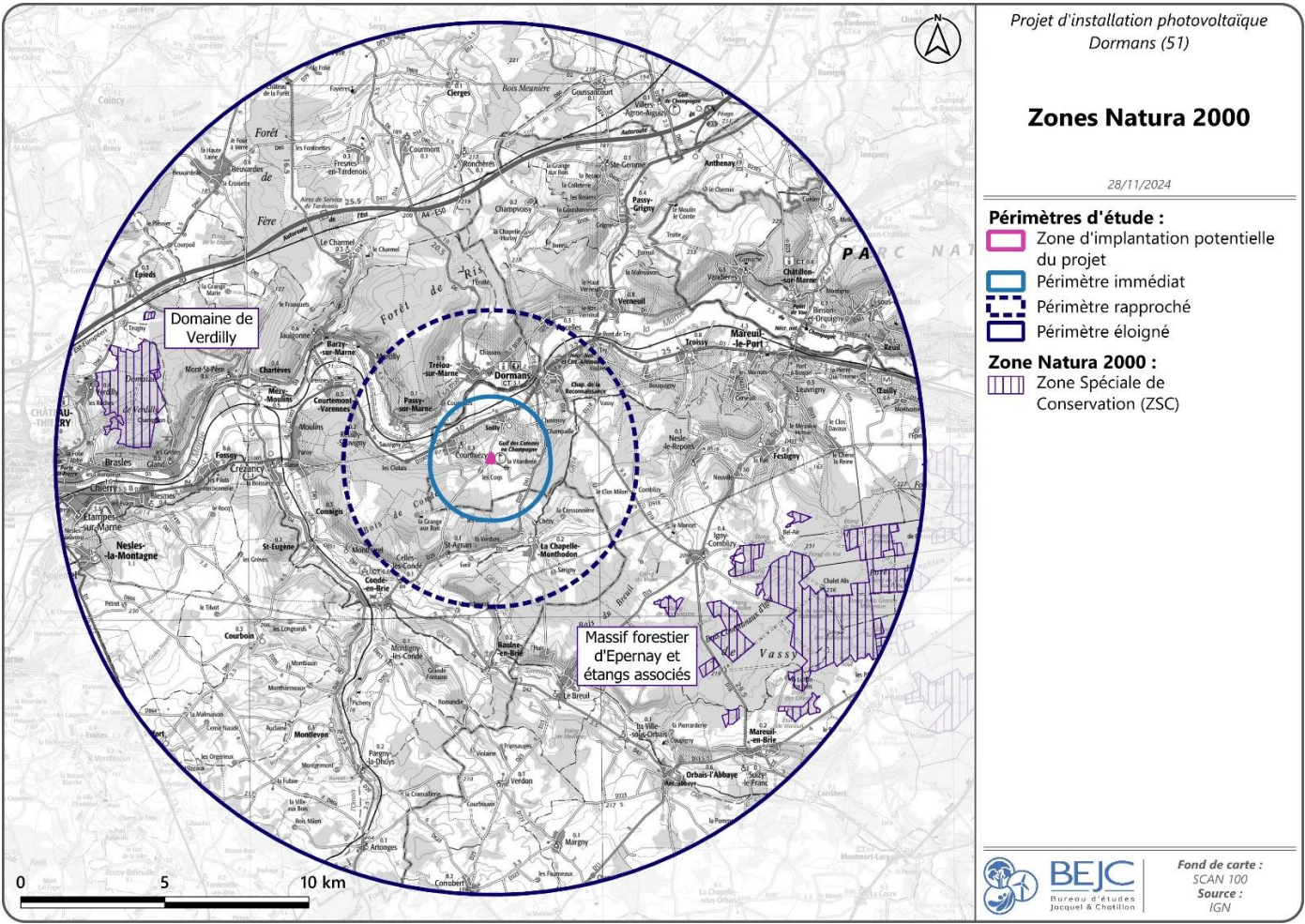
On dénombre 285 ZICO en France. **Aucune n'est recensée dans le périmètre d'étude.**

II.1.1.4. Réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 s’inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l’Union européenne et est un élément clé de l’objectif visant à enrayer l’érosion de la biodiversité. Ce réseau, en application de la Directive Oiseaux datant de 1979 et de la Directive Habitats datant de 1992, vise à assurer la survie à long terme des espèces et habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. En France, sa structuration comprend :

- des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs. Ces zones sont basées sur les ZICO. On dénombre 406 ZPS présentes sur le territoire français ;
- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats". Il existe 1 352 ZSC en France.

Le périmètre d’étude comprend 2 ZSC et aucune ZPS, toutes deux s’étendant dans le périmètre éloigné (Carte 7). La ZSC intitulée « Massif forestier d’Epernay et étangs associés » est située à environ 7,4 km au Sud-Est de la ZIP. La seconde est le « Domaine de Verdilly », située à environ 11,3 km à l’Ouest de la ZIP. Les détails de ces zones sont renseignés dans le Tableau 3.



Carte 7 : ZSC (réseau N2000) sur le territoire d’étude (Source : BE JC, d’après données MNHN 2023)

Tableau 3 : Zones du réseau Natura 2000 de la zone d’étude et détails (Source : BE JC, d’après données MNHN 2023)

Code national	Dénomination	Distance au projet (en m)	Orientation par rapport au projet	Superficie (ha)	Type de Zone
Périmètre éloigné					
FR2100314	Massif forestier d’Epernay et étangs associés	7 384	Sud-est	2 847	ZSC
FR2200401	Domaine de Verdilly	11 342	Ouest	595	ZSC



II.1.2. LES ESPACES NATURELS PROTEGES (ENP)

II.1.2.1. Réserves naturelles régionales ou nationales

Une Réserve Naturelle Régionale (RNR) est un espace naturel protégé créé à l'initiative d'une région et dont le patrimoine naturel est exceptionnel. Un classement de ce genre poursuit également les objectifs de protection et de conservation des milieux naturels remarquables. Elles constituent aujourd'hui d'une part un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et d'autre part un outil de valorisation voire de revalorisation des territoires. C'est en 2002 que la loi « Démocratie de proximité » (loi n°2002-276 du 27 février 2002) permet aux régions de créer des réserves naturelles régionales et administrer les anciennes réserves naturelles volontaires. Les conseils régionaux de Lorraine et de Bretagne sont les premiers à avoir créé des réserves naturelles régionales dès 2006.

Début 2023 ce sont environ 180 RNR qui sont réparties sur tout le territoire de France (hormis la Corse dont les réserves naturelles sont nommées réserves naturelles de Corse) couvrant plus de 41 000 hectares. Ces RNR prennent en compte les 152 ex-réserves naturelles volontaires créées par l'Etat et régionalisées en 2002. Depuis 2006 27 nouvelles RNR ont donc été créées. De plus, aujourd'hui une quinzaine de régions instruisent près de 80 projets de réserves qui devraient aboutir à court terme au classement de ces zones d'environ 30 677 hectares. **Aucune RNR n'a été identifiée au sein du périmètre d'étude**

Une Réserve Naturelle Nationale (RNN) est un espace protégé, terrestre ou marin, créé par l'Etat est dont le patrimoine naturel est exceptionnel. Il s'agit d'un espace fortement réglementé limitant toute intervention artificielle susceptible de le dégrader et bénéficiant d'un plan de gestion.

Le premier classement d'un espace en réserve naturelle nationale date de 1961, en région Rhône-Alpes, la réserve du lac Luitel. En janvier 2023, 169 réserves naturelles nationales étaient recensés en France couvrant une superficie de 171 070 268 hectares sur l'ensemble du territoire français (espaces maritimes, milieux humides et forestiers, milieux de hautes altitudes, etc). **Aucune RNN n'a été observée dans le périmètre d'étude.**

II.1.2.2. Les réserves biologiques

Les réserves biologiques font également parties des ENP. Ces dernières ont été élaborées à travers deux conventions générales État-ONF le 3 février 1981 sur les réserves biologiques en forêts domaniales pour la première et le 14 mai 1986 pour les autres forêts relevant du régime forestier pour la deuxième convention. Les réserves biologiques sont à la fois un outil de gestion spécifique et de protection réglementaire renforcée permettant de protéger les espèces et les habitats remarquables ou représentatifs des forêts publiques françaises. Ces réserves forment, pour une partie d'entre elles, un réseau de forêts en libre évolution. Les réserves biologiques sont donc gérées par l'ONF.

Il existe deux types de réserves biologiques :

- les réserves biologiques dirigées : ce sont des espaces protégés en milieu forestier ou en milieu associé à la forêt comme les landes, les mares, les tourbières ou encore les dunes. Une gestion conservatoire visant la protection d'espèces et d'habitats remarquables ou menacés y est alors mise en place ;
- les réserves biologiques intégrales : ce sont des espaces protégés principalement situés en milieu forestier. Ces derniers sont laissés en libre évolution pour améliorer la connaissance du fonctionnement naturel des écosystèmes et permettre le développement d'une biodiversité associée aux arbres âgés et au bois mort (insectes xylophages et/ou rares, champignons, etc).

Aucune Réserve biologique n'a été observée dans le périmètre d'étude.

II.1.2.3. Arrêté de Protection de Biotope

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APB) ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées et couvrent une diversité de milieux.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 », étend le champ d'application des arrêtés de protection de biotopes aux habitats naturels remarquables des sites Natura 2000, ainsi qu'aux géotopes.

Aucun APB n'a été recensé au sein du périmètre d'étude.

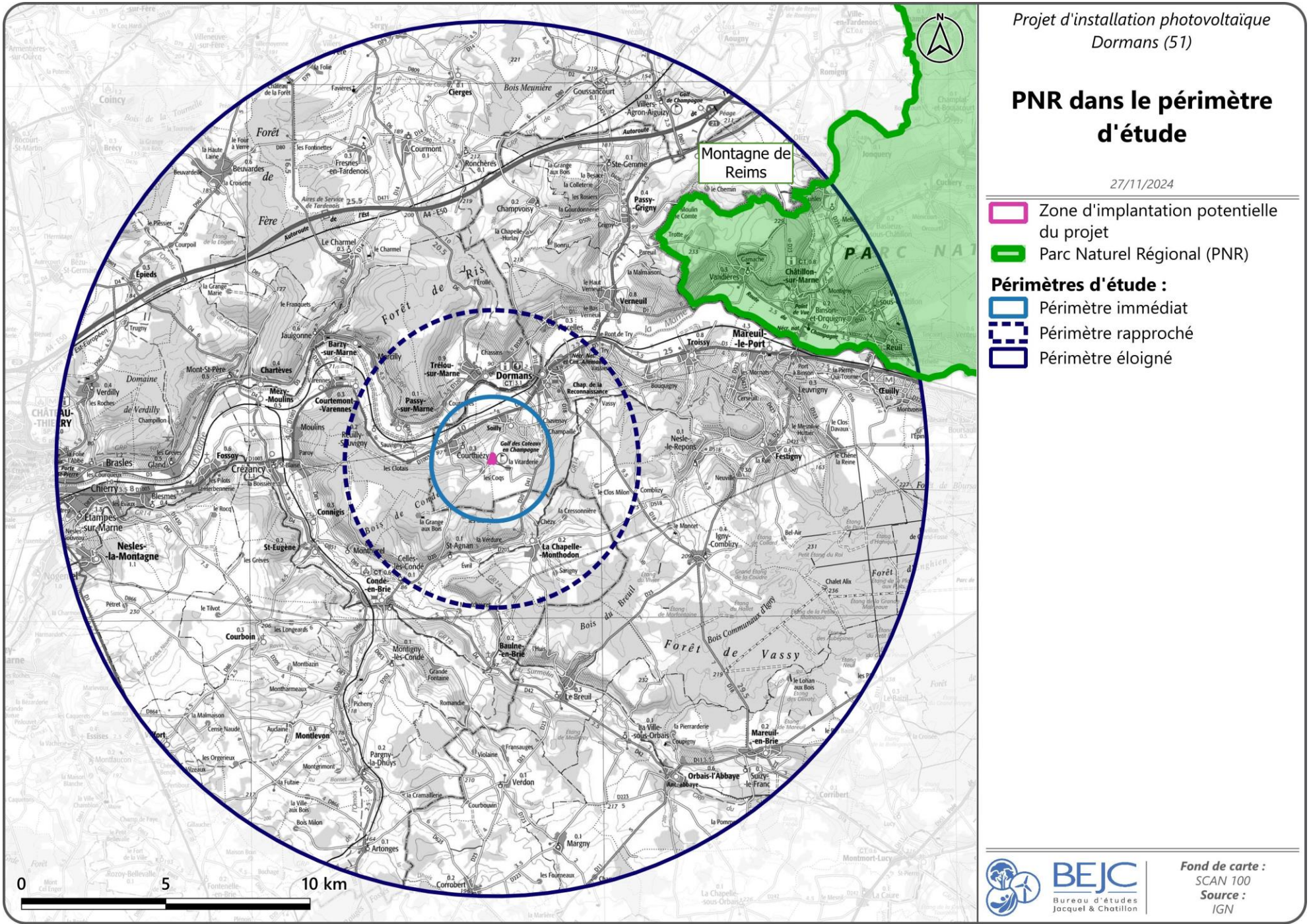
II.1.3. ZONES DE GESTION CONCERTÉES

II.1.3.1. Parcs Naturels Régionaux

Un Parc Naturel Régional (PNR) est un territoire ayant choisi volontairement un mode de développement basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles. Les PNR sont chargés de mettre en œuvre des actions selon cinq missions :

- Développer leur territoire en le protégeant,
- Protéger leur territoire en le mettant en valeur,
- Participer à un aménagement fin des territoires,
- Accueillir, informer et éduquer les publics aux enjeux qu'ils portent,
- Expérimenter de nouvelles formes d'action publique et action collective.

Un PNR a été observée dans le périmètre d'étude. Intitulé « Montagne de Reims », il s'étend sur un total de 53 007 hectares et est distant d'environ 8,5 km de la zone du projet (Carte 8 et Tableau 4).



Carte 8 : Parcs Naturel Régional dans la zone d'étude (Source : BE JC, d'après données MNHN 2023)

Tableau 4 : Détails du Parc Naturel Régional présent dans la zone d'étude (Source : BE JC, d'après données MNHN 2023)

Code national	Dénomination	Distance au projet (en m)	Type d'espace
FR8000024	Montagne de Reims	8 521	Parc Naturel Régional



II.1.3.2. Sites du Conservatoire d’Espaces Naturels (SCEN)

Les Conservatoires d’Espaces Naturels (CEN) ont pour vocation de préserver le patrimoine naturel et paysager à travers la maîtrise foncière ou la maîtrise d’usage d’un réseau de sites qu’ils ont acquis. Selon les particularités locales on peut alors distinguer des conservatoires régionaux et des conservatoires départementaux. Un Site de Conservatoire d’Espaces Naturels (SCEN) fait partie des Espaces Naturels Protégés (ENP). Ces derniers sont des zones désignées ou gérées dans un cadre international, national, communautaire ou local (régional/départemental) en vue d’atteindre des objectifs spécifiques de conservation du patrimoine naturel. Les Conservatoires Régionaux d’Espaces Naturels (CREN) sont cités dans l’Article 24 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l’environnement. Les CREN d’Alsace-Lorraine, précurseurs dans la création de ces conservatoires, sont également inscrits dans les Articles 21 à 79 du Code civil local.

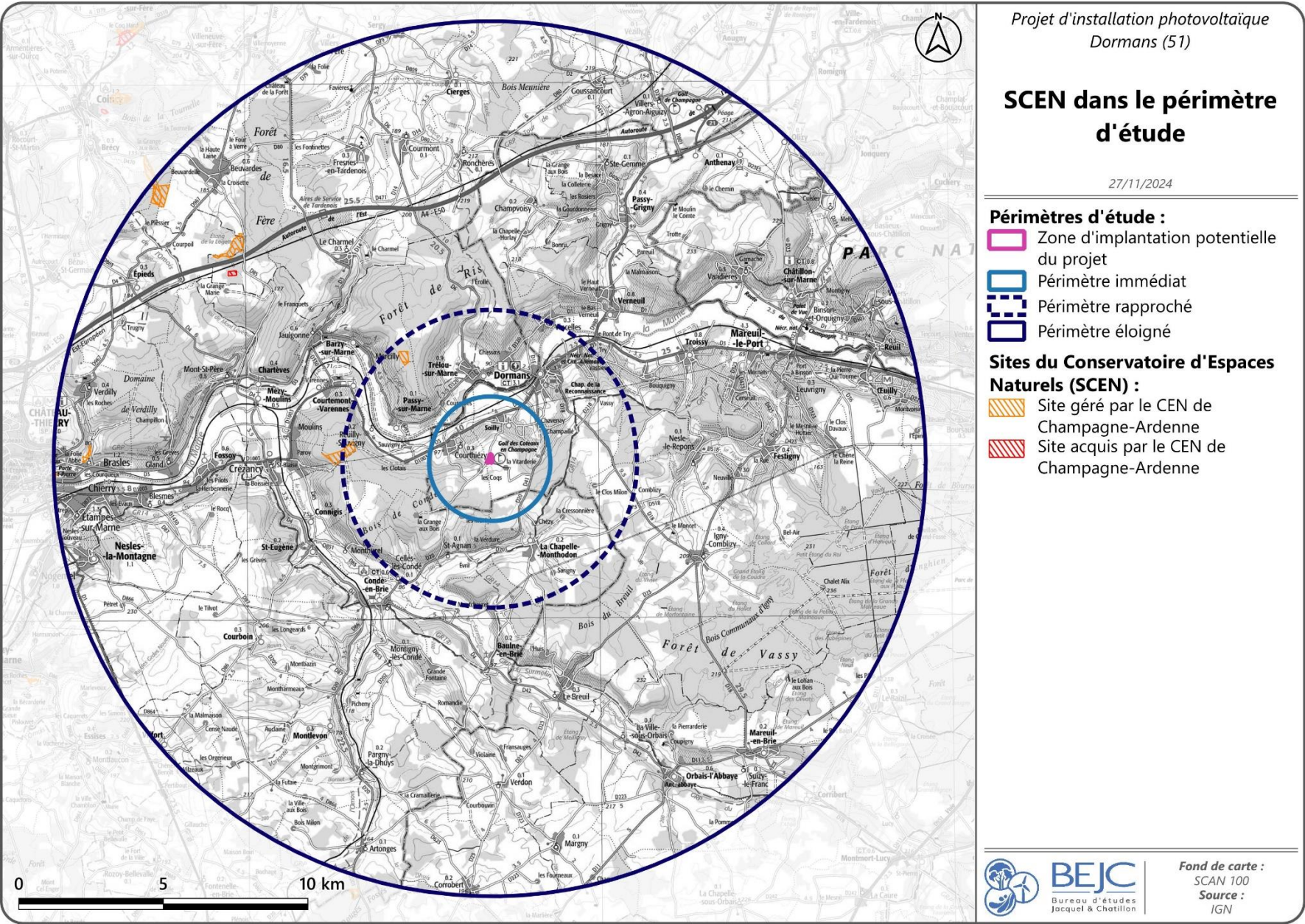
Les missions principales et modalités de fonctionnement des conservatoires sont résumées dans la charte des CREN qui constitue le texte de référence qui réunit les CREN, guide leurs actions et assure l’unité de la fédération. Celle-ci a été rédigée par la Fédération des conservatoires.

Aujourd’hui cela fait près de 40 ans que les CEN contribuent à préserver notre patrimoine naturel et paysager par leur approche concertée et leur ancrage territorial proche des zones qu’ils conservent. Ce sont 23 CEN qui gèrent un réseau considérable de 4 100 sites naturels couvrant 270 000 ha en métropole et outre-mer (Guyane et Nouvelle-Calédonie) gérés sur plus de 4 000 communes. Leurs domaines d’interventions principaux s’articulent autour de 4 points : la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation.

Un total de 6 SCEN a été recensé dans le périmètre d’étude. Parmi ces SCEN, 5 sont gérés et un est acquis par le CEN de Champagne-Ardenne (Carte 9 et Tableau 5 ci-contre).

Tableau 5 : Distance des SCEN par rapport à la ZIP (Source : BE JC, d’après données MNHN 2023)

Code national	Dénomination	Distance au projet (en m)	Type de CEN
Périmètre rapproché			
FR4506192	Le plateau des remards	4 246	Géré
FR4506157	Le bois brulé	4 562	Géré
Périmètre éloigné			
FR4505316	Etang de boutache	10 729	Acquis
FR4506039	Etang de la logette	11 093	Géré
FR4506195	Espaces eyssartier et garats	13 715	Géré
FR4506196	Les usages et les brulis	12 732	Géré

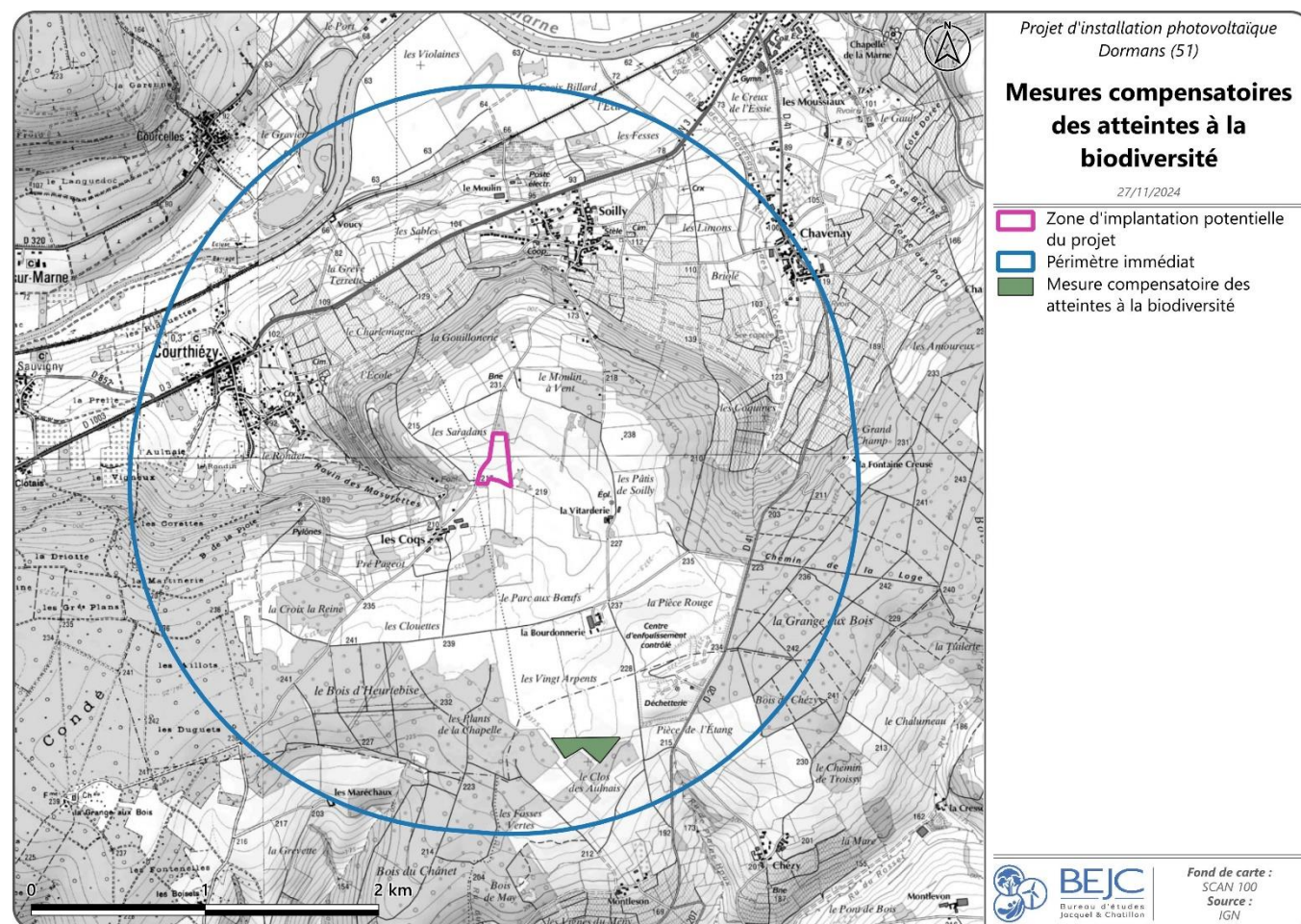


Carte 9 : SCEN dans la zone d’étude (Source : BE JC, d’après données MNHN 2023)

II.1.3.3. Mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité

Depuis mars 2019, une cartographie des sites compensatoires existants sur le territoire métropolitain a été mise en place. Ces données sont consultables sur le site de Géoportail.

Sur le périmètre d'étude, à la date du 19 novembre 2024, nous relevons un site de mesures compensatoires, au sujet de l'installation du parc photovoltaïque de Vallée-en-Champagne, sur les communes de Dormans et Vallées-en-Champagne. Le projet était susceptible d'avoir un impact négatif sur l'avifaune, notamment la Pie-grièche écorcheur, par une altération de son habitat. Les mesures consistaient à la reconstitution de milieux équivalents via la plantation de haies et le fauchage tardif d'une prairie.



Carte 10 : Mesures Compensatoires des atteintes dans le périmètre d'étude (Source : BE JC, d'après données MNHN 2023)

II.1.4. ESPECES SOUMISES A PLANS D' ACTIONS

Les Plans Nationaux d'Actions sont des outils stratégiques opérationnels de protection de la biodiversité qui ont la particularité d'être orientés sur une espèce menacée précise ou un groupe cohérent d'espèces menacées. Un PNA se présente comme un document d'orientation, non opposable, définissant les actions à mettre en œuvre. Celles-ci se découpent en trois axes : la connaissance, la conservation et la sensibilisation.

L'objectif est la protection ou la restauration dans un état de conservation favorable des espèces prioritaires pour l'action publique (espèces menacées, espèces d'intérêt communautaire et insectes pollinisateurs sauvages).

Les PNA se déclinent parfois à l'échelle régionale alors nommé Plan Régional d'Action (PRA).

La région Grand Est est concernée par plusieurs Plans Nationaux d'Actions, concernant les espèces suivantes :

- Le Hamster commun (PRA) ;
- Le Lynx boréal (PRA) ;
- Toutes les espèces de Chiroptères ;
- Le Crapaud vert ;
- Le Pélobate brun ;
- Le Sonneur à ventre jaune ;
- Le Milan royal ;
- Le Balbuzard pêcheur (et la Pygargue à queue blanche en Lorraine) ;
- Les Pies-grièches grise et à tête rousse;
- Le Râle des genêts ;
- Le Grand Tétrás (PRA) ;
- Les Odonates ;
- Les Rhopalocères du genre *Phengaris* (anciennement *Maculinea*).

II.2. CONTINUITES ECOLOGIQUES

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Grand Est a été adopté par le Conseil régional le 22 novembre 2019 et approuvé par arrêté préfectoral le 24 janvier 2020.

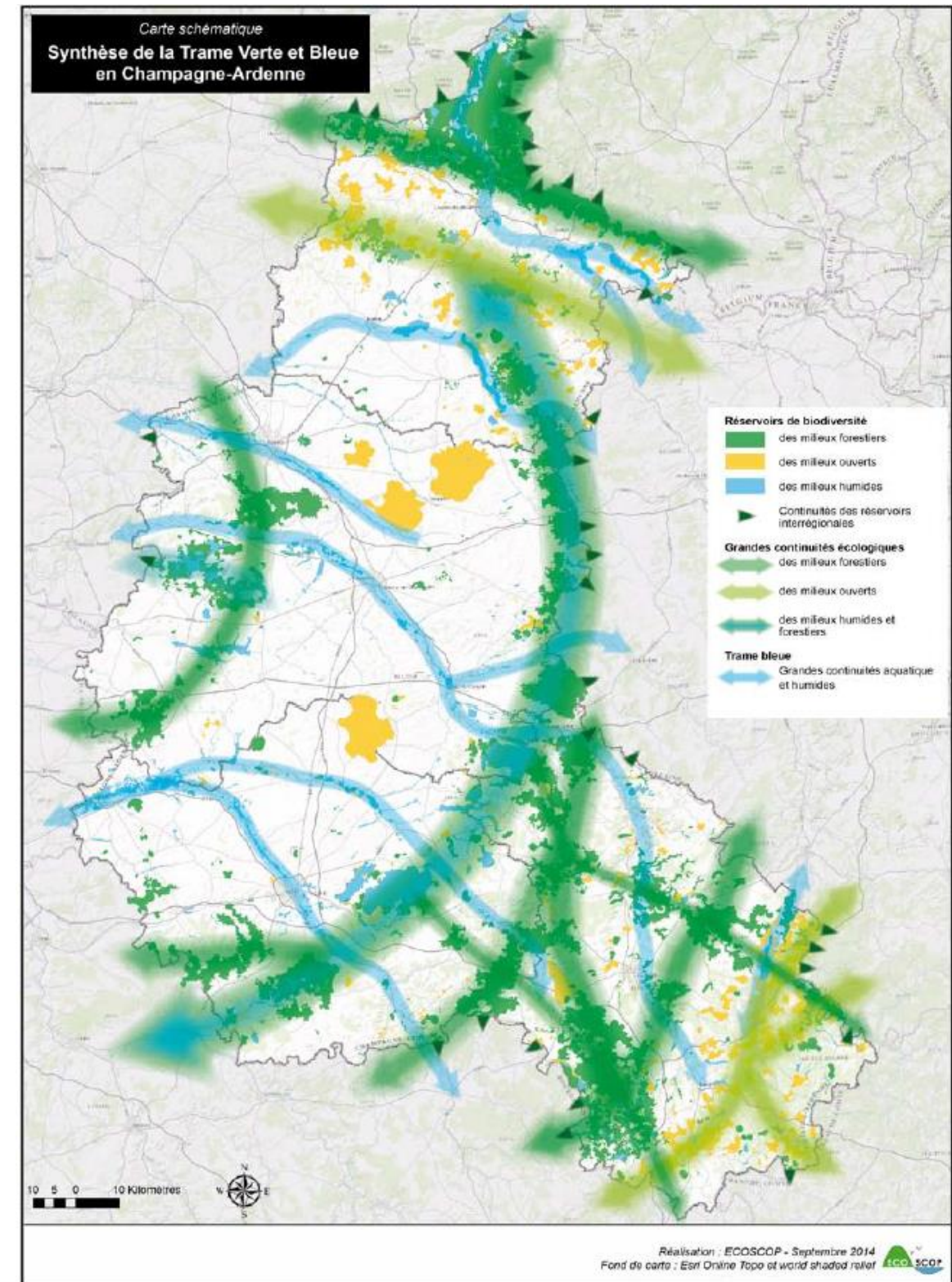
Ce document se substitue aux schémas préexistants suivants :

- Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) ;
- Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI) ;
- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ;
- Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) ;
- **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).**

Le SRADDET fixe 30 objectifs de moyen et long terme sur le territoire de la région. Ceux-ci sont organisés autour de deux axes stratégiques répondant aux deux enjeux prioritaires que sont l'urgence climatique et les inégalités territoriales :

- Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires :
 - Choisir un modèle énergétique durable (5 objectifs) ;
 - Valoriser nos richesses naturelles et les intégrer dans notre développement (6 objectifs) ;
 - Vivre nos territoires autrement (6 objectifs).
- Axe 2 : Dépasser les frontières et renforcer la cohésion pour un espace européen :
 - Connecter les territoires au-delà des frontières (3 objectifs) ;
 - Solidariser et mobiliser les territoires (4 objectifs) ;
 - Construire une région attractive dans sa diversité (4 objectifs).
 - Conclusion : Impliquer chacun pour un élan collectif (2 objectifs).

Le SRADDET Grand Est reprend de nombreuses données du SRCE de Champagne-Ardenne. Dans ce dernier on peut notamment retrouver les trames vertes et bleues au sein de cette région (Carte 11). Ces dernières sont composées des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques servant de passages entre les réservoirs de biodiversité et des principaux cours d'eau (pouvant également servir de corridor écologique) (Figure 1). Le site d'étude est situé à proximité immédiate de plusieurs cours d'eau (Carte 13). La trame bleue y joue donc un rôle prépondérant, d'autant qu'elle s'associe avec un corridor écologique boisé sur le lit de ses cours d'eau.



Carte 11 : Carte schématique de la Trame verte et bleue en Champagne-Ardenne (Source : SRCE Champagne-Ardenne)

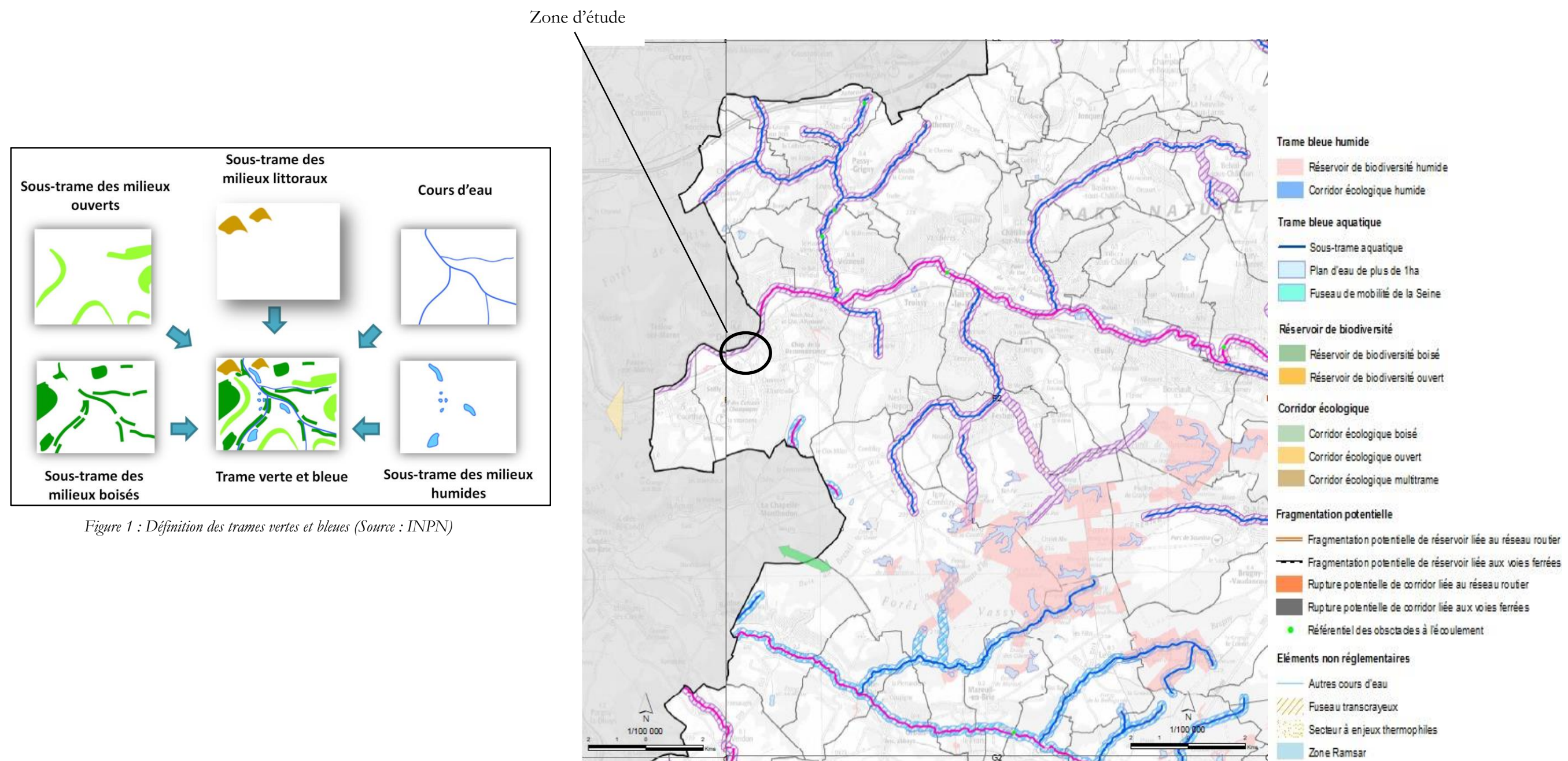
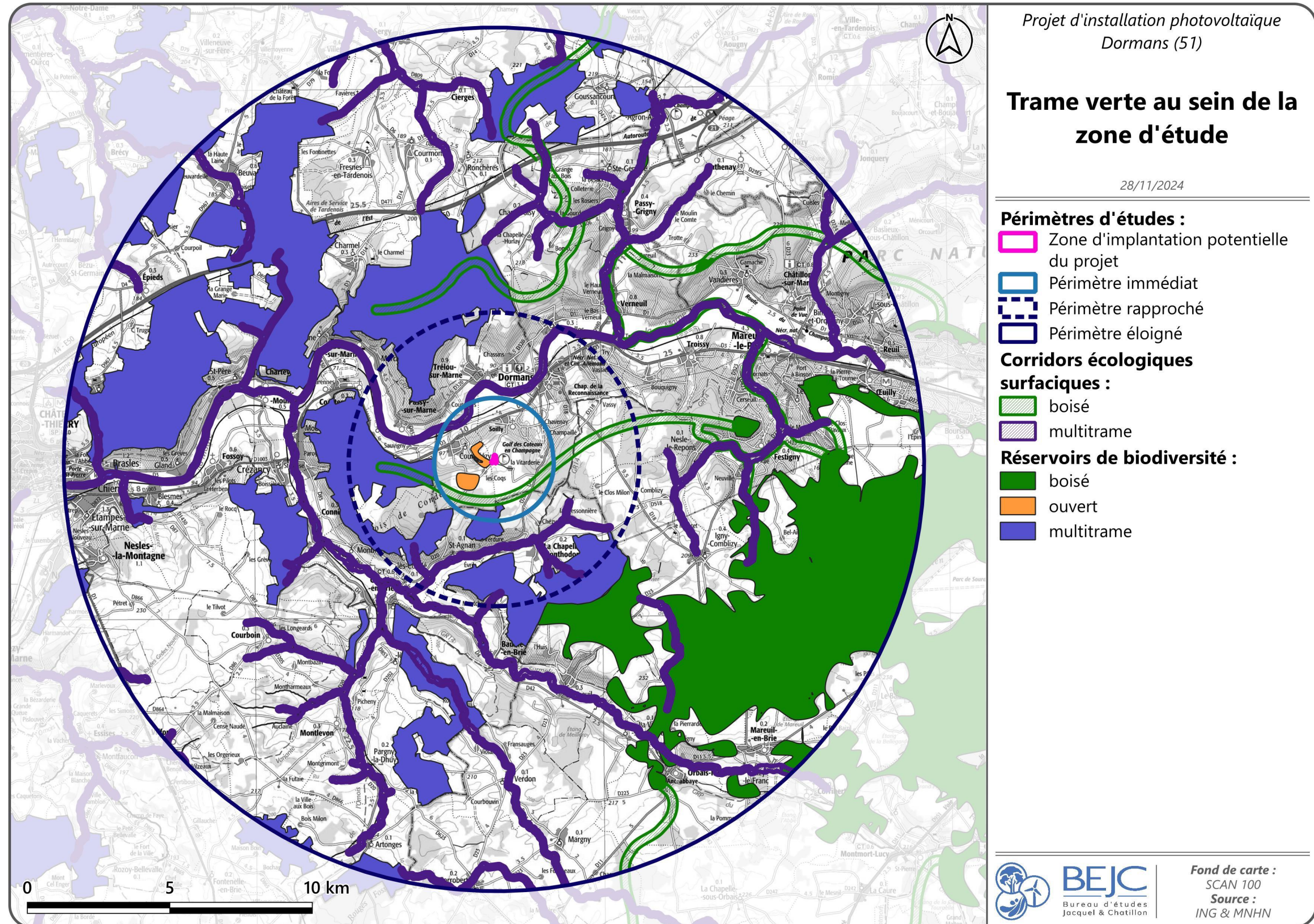
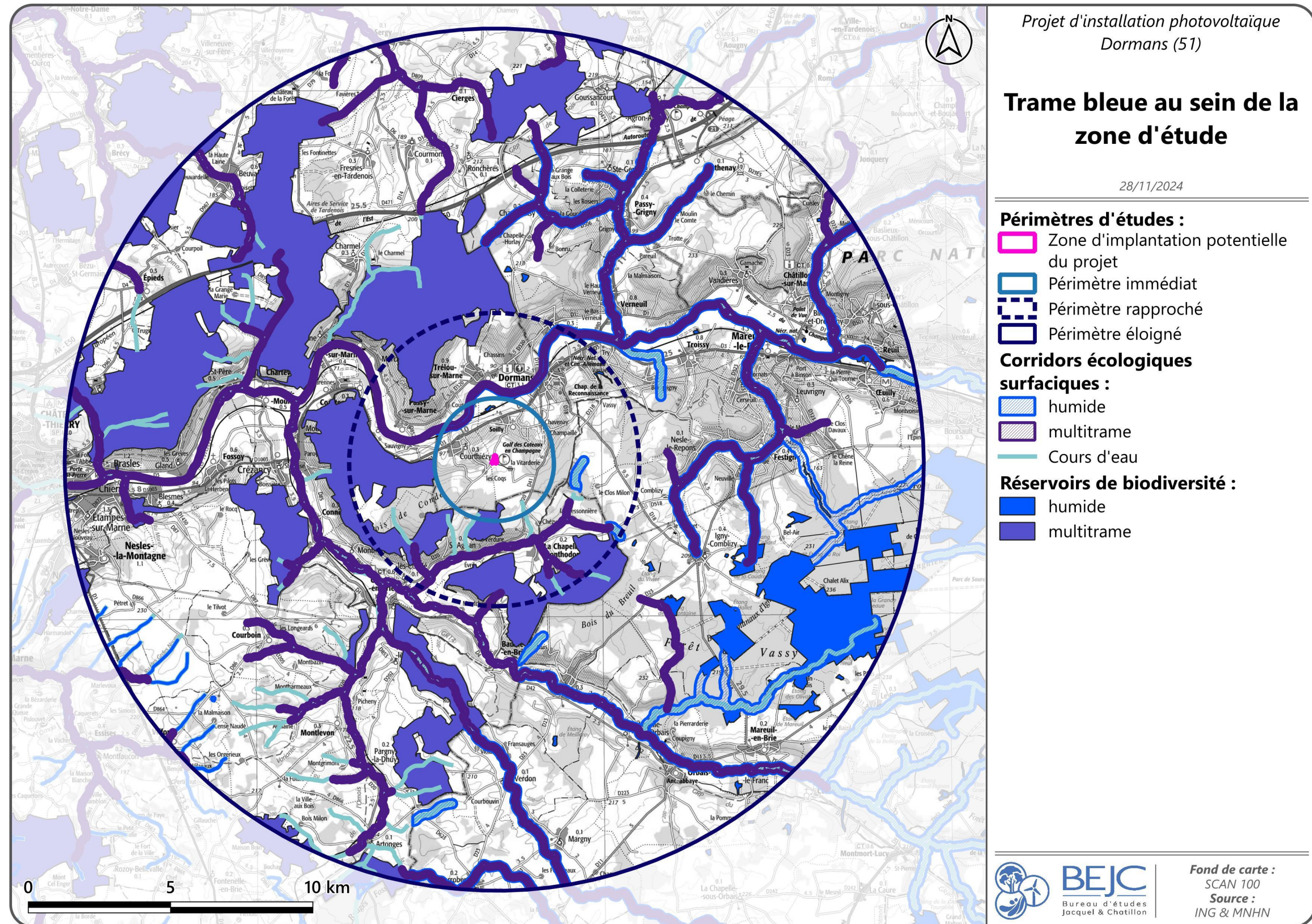


Figure 1 : Définition des trames vertes et bleues (Source : INPN)

Carte 12 : Trame verte et bleue au sein de la zone d'étude (Source : SRCE Champagne-Ardenne (mailles F1 & F2 des composantes TVB))



Carte 13 : Trames verte au sein du périmètre d'étude (Source : BE JC, d'après données du SRCE de Champagne-Ardenne)



Carte 14 : Trames bleue au sein du périmètre d'étude (Source : BE JC, d'après données du SRCE de Champagne-Ardenne)



II.3. BASES DE DONNEES NATURALISTES

Le pré-diagnostic écologique a été établi sur la base des sources bibliographiques suivantes :

- La liste des espèces de plante par commune du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) ;
- La liste communale de Faune Champagne-Ardenne pour la Faune ;
- La liste communale des espèces par commune issue de l’INPN pour la Flore et Faune.

Seules les espèces observées depuis 2010 seront reprises dans ce document. Nous étudierons dans la bibliographie les 10 taxons suivants :

- Les Amphibiens ;
- L’Avifaune ;
- La Flore ;
- Les Mammifères ;
- Les Reptiles
- Les Coléoptères (Scarabées, Coccinelles...) ;
- Les Odonates (Libellules et Demoiselles) ;
- Les Orthoptères (Criquets et Sauterelles) ;
- Les Rhopalocères (ancien sous-ordre des Papillons de jour) ;
- Et les Hétérocères (ancien sous-ordre des Papillons de nuit).

Les 5 taxons d’Insectes (Coléoptères, Odonates, Orthoptères, Rhopalocères et Hétérocères) seront étudiés ensemble ainsi que l’herpétofaune (Amphibiens et Reptiles). Lors de cet inventaire bibliographique la patrimonialité des espèces sera étudiée. Est considérée comme patrimoniale une espèce portant un statut de conservation défavorable, soit une espèce qui :

- Est inscrite à l’Annexe I de la Directive Oiseaux (pour l’Avifaune) ou est inscrite à l’Annexe II ou IV de la Directive 92/43/CEE dite Directive Habitats-Faune-Flore ;
- Ou appartenant aux catégories « En danger critique d’extinction » (CR), « En danger » (EN) ou « Vulnérable » (VU) de la Liste Rouge Régionale ;
- Ou appartenant aux catégories « En danger critique d’extinction » (CR), « En danger » (EN) ou « Vulnérable » (VU) de la Liste Rouge Nationale.

Il n’y a pas forcément de Liste Rouge Régionale officielle pour chaque taxon (que cela soit pour l’ancienne région Champagne-Ardenne ou l’actuelle région Grand Est). Dans ce cas précis seuls le premier et le troisième critère seront utilisés afin d’étudier la patrimonialité des espèces des différents taxons.

II.3.1. ESPECES FLORISTIQUES

Au total 277 espèces de plantes ont été identifiées sur les listes communales de l’INPN et du CBNBP. Le détail de toutes ces espèces est renseigné en Annexe I. **Parmi toutes ces espèces une seule est considérée comme patrimoniale car elle est menacée en Champagne-Ardenne, c’est la Vigne (*Vitis vinifera*). Cette espèce est listée « En Danger » (EN) sur la LRR de Champagne-Ardenne et est également patrimoniale et déterminante ZNIEFF.** Cependant, il faudrait être certain qu’il s’agisse ici de l’espèce sauvage, et non d’une souche cultivée observée et confondue par mégarde. D’après les données de l’INPN, 2 espèces sont protégées, 6 sont déterminantes ZNIEFF, 8 sont indicatrices de zone humide et 10 sont des Espèces Exotiques Envahissante (EEE) (Tableau 6).

Tableau 6 : Statut de protection et déterminants des espèces recensées sur la commune de Dormans
(Source : BE JC, d’après données des Listes communales de l’INPN et du CBNBP)

Nombre d'espèces	Espèce patrimoniale	Menacé				Protégés	Déterminantes ZNIEFF	Indicatrice de zone humide	Espèce Exotique Envahissante (EEE)
		VU	EN	CR	Total				
277	1	0	1	0	1	2	4	8	10

II.3.2. ESPECES FAUNISTIQUES

II.3.2.1. Herpétofaune

D’après la liste communale du site Faune Champagne-Ardenne, une espèce de Reptile et 4 espèces d’Amphibiens composent l’herpétofaune recensée sur la commune de Dormans.

Comme Reptile, nous observons le **Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)**. Cette espèce est protégée en France d’après l’Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des Amphibiens et des Reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l’ensemble du territoire national. Le Lézard des murailles n’est menacé ni en France ni en Champagne-Ardenne et est une espèce déterminante ZNIEFF. **Il est considéré comme patrimonial** (pas menacé mais inscrit sur l’Annexe IVII de la Directive Habitats-Faune-Flore).

Parmi les Amphibiens, nous observons une **Grenouille verte indéterminée (*Pelophylax sp*)**. Chacune des sous-espèces étant protégée, nous pouvons tenir compte de sa présence pour ce pré-diagnostique. Les autres Amphibiens sont trois espèces de Tritons, le Triton alpestre, le Triton palmé, et le Triton crêté. Comme tout Reptiles et Amphibiens, ces **espèces sont donc protégées sur l’ensemble du territoire national. Aucune n’est menacée, mais le Triton crêté est considéré comme patrimonial, du fait de son inscription aux Annexes II et IV. Les Tritons crêté et alpestre sont des espèces déterminantes ZNIEFF.**

Le Tableau 7 ci-dessous détaille le statut de conservation de l’espèce recensé.

Tableau 7 : Herpétofaune recensée sur la commune de Dormans
(Source : BE JC, d'après données des listes communales de Faune communale Champagne-Ardenne et l'INPN)

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive HFF	LR France	LR Grand Est	Espèce protégée	Espèce patrimoniale	Déterminante ZNIEFF
Reptile	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Annexe 4	LC	LC	Oui	Oui	Oui
Amphibien	Grenouille verte sp.	<i>Pelophylax sp.</i>		NT		Oui		
	Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>		LC	LC	Oui		
	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Annexe 2 et 4	NT	NT	Oui	Oui	Oui
	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>		LC	LC	Oui		Oui

II.3.2.2. Entomofaune

Cinq taxons ont été étudiés dans l’ordre des Insectes. Il s’agit des Coléoptères (Scarabées, Coccinelles, Hannetons…), des Odonates (Libellules et Demoiselles), des Orthoptères (Criquets et Sauterelles), des Rhopalocères (ancien sous-ordre des Papillons de jour) et des Hétérocères (ancien sous-ordre des Papillons de nuit). Ce sont ces 5 taxons qui ont été étudiés dans ce pré-diagnostic écologique car ils sont utilisés comme bio-indicateur, c’est-à-dire que la présence de ces espèces peut témoigner de la qualité d’un milieu. Un total de 75 espèces a déjà été recensé sur la commune de Dormans. Parmi elles figurent 12 espèces de Coléoptères, 11 espèces d’Odonates, 12 espèces d’Orthoptères, 16 espèces d’Hétérocères et 26 espèces de Rhopalocères. Nous avons également inclus la seule espèce de Mante présente sur le territoire métropolitain. Notons qu’aucune évaluation ni aucune Liste Rouge n’a été réalisée pour les Hétérocères ni pour l’Europe ni pour la France et pour les Orthoptères en France.

Parmi les 30 espèces 7 sont déterminantes ZNIEFF : la Mante religieuse (*Mantis religiosa*), le Crocothémis écarlate (*Crocothemis erythraea*), le Caloptène italien (*Calliptamus italicus*), le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*), l’Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulea*), le Flambé (*Iphiclides podalirius*), et l’Ecaillé chinée (*Euplagia quadripunctaria*). Ces cinq espèces sont respectivement une Mante, une Libellule, 3 Criquets, un deux Papillons de jour et un Papillon de nuit. **Aucune espèce n’est menacée, protégée ou considérée comme patrimoniale.**

Le détail de toutes les espèces de l’entomofaune recensées sur la commune est présenté dans le Tableau 8.

II.3.2.1. Mammifères

Parmi les 14 espèces de Mammifères recensées sur la commune de Dormans, **aucune n’est considérée comme patrimoniale, ou protégée**. L’une de ces espèces identifiées sur la commune est déterminante ZNIEFF : le **Blaireau européen (*Meles meles*)**.

Le détail des espèces recensées sur la commune est renseigné dans le Tableau 9.



Tableau 8 : Entomofaune recensée sur la commune de Dormans
(Source : BE JC, d’après données des listes communales de Faune communale Champagne-Ardenne et l’INPN)

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Europe	LR France	Espèce protégée	Espèce patrimoniale	Déterminante ZNIEFF
Odonate	Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	LC	LC		Non	Non
	Pennipatte bleuâtre	<i>Platynemis pennipes</i>	LC	LC		Non	Oui
Orthoptère	Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	LC	NE		Non	Non
	Criquet des clairières	<i>Chrysocbraon dispar</i>	LC	NE		Non	Non
	Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	LC	NE		Non	Non
	Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	LC	NE	Oui	Non	Oui
	Criquet vert-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	LC	NE		Non	Oui
	Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	LC	NE		Non	Non
Hétérocère	Doublure jaune	<i>Euclidia glyphica</i>	NE	LC		Non	Non
	Etoilée	<i>Orgyia antiqua</i>	NE	LC		Non	Non
	Gamma	<i>Autographa gamma</i>	NE	LC		Non	Non
Rhopalocère	Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	LC	LC		Non	Non
	Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	LC	LC		Non	Oui
	Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	LC	LC		Non	Non
	Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	LC	LC		Non	Non
	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	LC		Non	Non
	Fluoré	<i>Colias alfacariensis</i>	LC	LC		Non	Non
	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC	LC		Non	Non
	Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	LC	LC		Non	Non
	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC	LC		Non	Non
	Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC	LC		Non	Non
	Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	LC	LC		Non	Non
	Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	LC	LC		Non	Non
	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC	LC		Non	Non
	Thécla de la ronce	<i>Callophrys rubi</i>	LC	LC		Non	Non
	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	LC	LC		Non	Oui
	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC	LC		Non	Non
	Piérade du navet	<i>Pieris napi</i>	LC	LC		Non	Non
	Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	LC	LC		Non	Non
	Souci	<i>Colias crocea</i>		LC		Non	Non

Tableau 9 : Espèces de Mammifères recensées sur la commune de Dormans
(Source : BE JC, d'après données des listes communales de Faune communale Champagne-Ardenne et l'INPN)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive HFF	LR France	Espèce protégée	Espèce patrimoniale	Déterminante ZNIEFF
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	0	LC			Oui
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	0	LC			
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	0	LC			
Daim européen	<i>Dama dama</i>	0	NA			
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	0	LC	Article 2		
Fouine	<i>Martes foina</i>	0	LC			
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	0	LC	Article 2		
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	0	NT			
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	0	LC			
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	0	NA			
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	0	NA			
Raton laveur	<i>Procyon lotor</i>	0	NA			
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	0	LC			
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	0	LC			

II.3.2.1. Avifaune

Un total de 103 espèces d’Oiseaux a déjà été recensé dans la commune depuis 2010. Parmi ces espèces 23 sont déterminantes ZNIEFF, **12 sont inscrites à l’Annexe I de la Directive Oiseaux, 80 sont protégées (Article 3 de la Liste des Oiseaux protégés sur l’ensemble du territoire et les modalités de leur protection). Parmi ces espèces, 38 soit un peu plus de 35% d’entre elles sont considérées comme patrimoniales**, et 28 sont menacées à l’échelle de la France (17 VU, 8 EN, 3 CR). Les 3 espèces considérées comme en danger critique sont le Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*), la Grue cendrée (*Grus grus*) et le Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*).

Le Chevalier guignette et le Tarin des aulnes sont classés ainsi sur la Liste Rouge Régionale du Grand-Est. Ils ne sont pas considérés comme étant menacés à l’échelle nationale. Ce qui n’est pas le cas de la Grue Cendré (Photo 1), inscrite CR sur la Liste Rouge Nationale, essentiellement menacée du fait de la modification et la disparition de son habitat et de ses aires de reproduction, déjà fragile en France métropolitaine.

La liste détaillée des 103 espèces d’Oiseaux ainsi que leur statut de protection sont renseignés dans le Tableau 10.



Photo 1 : Grue cendrée (*Grus grus*) (Source : BE JC)



Tableau 10 : Avifaune recensée sur la commune de Dormans
(Source : BE JC, d’après données des listes communales de Faune communale Champagne-Ardenne et l’INPN)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Liste Rouge des Oiseaux Nicheurs de France	Liste Rouge des Oiseaux Nicheurs du Grand Est	Espèce protégée	Espèce patrimoniale	Déterminante ZNIEFF
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		LC	NT	Article 3		
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		NT	NT			
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Annexe I	LC	NT	Article 3	Oui	Oui
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>		LC	LC	Article 3		
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		LC	LC	Article 3		
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>		LC	NT	Article 3		
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>		NA	NAi			
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	Annexe I	NA	NA	Article 3	Oui	
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		VU	VU	Article 3	Oui	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>		VU	NT	Article 3	Oui	
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>		LC	NT	Article 3		
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>		LC	LC	Article 3		Oui
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		LC	LC	Article 3		
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		LC	LC			
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		VU	NT	Article 3	Oui	
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>		NA	NA			
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>		NT	CR	Article 3	Oui	Oui
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>		LC	LC	Article 3		Oui
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>		LC	LC	Article 3		
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>		LC	LC	Article 3		
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Annexe I	LC	LC	Article 3	Oui	Oui
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>		LC	LC			
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC	LC			
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		LC	VU	Article 3	Oui	
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>		LC	NAi	Article 3		
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>		LC	EN	Article 3	Oui	
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>		LC	LC	Article 3		
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC	LC			
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>		LC	LC			
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		NT	NT	Article 3		
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>		LC	LC	Article 3		Oui
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		LC	LC	Article 3		
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>		LC	NT	Article 3		Oui
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>		NT	VU	Article 3	Oui	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>		LC	LC	Article 3		
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>		LC	NT			
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>		LC	LC			
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>		LC	LC			
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		LC	LC	Article 3		

Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	Annexe I	NT	NAr	Article 3	Oui	
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>		LC	VU	Article 3	Oui	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		LC	LC	Article 3		
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>		LC	LC			
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>		LC	NT			
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>		Pas sur la liste	NAo			
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		LC	LC			
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>		LC	LC	Article 3		
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Annexe I	CR	CR	Article 3	Oui	Oui
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		LC	LC	Article 3		Oui
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>		LC	LC	Article 3		
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>		NT	NT	Article 3		
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>		LC	VU	Article 3	Oui	Oui
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		NT	VU	Article 3	Oui	
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>		LC	NT	Article 3		Oui
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>		VU	LC	Article 3	Oui	
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>		LC	NT	Article 3		
Martinet noir	<i>Apus apus</i>		NT	VU	Article 3	Oui	
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Annexe I	VU	LC	Article 3	Oui	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC	LC			
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		LC	LC	Article 3		
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>		LC	LC	Article 3		
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>		VU	EN	Article 3	Oui	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		LC	LC	Article 3		
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>		LC	VU	Article 3	Oui	
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>		LC	LC	Article 3		
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Annexe I	LC	LC	Article 3	Oui	Oui
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		LC	LC	Article 3		
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>		EN	EN	Article 3	Oui	
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>		NT	EN	Article 3	Oui	
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Annexe I	LC	NT	Article 3	Oui	Oui
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>		LC	EN		Oui	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		LC	LC	Article 3		
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>		VU	VU	Article 3	Oui	Oui
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Annexe I	LC	LC	Article 3	Oui	Oui
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Annexe I	LC	LC	Article 3	Oui	Oui
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		LC	LC	Article 3		
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>		LC	LC			
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Annexe I	NT	NT	Article 3	Oui	Oui
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>		LC	LC			Oui
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC	LC			
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		LC	LC	Article 3		
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>		NA	NA	Article 3		
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>		LC	VU	Article 3	Oui	



Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>		VU	EN	Article 3	Oui	Oui
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>		NT	VU	Article 3	Oui	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		LC	NT	Article 3		
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>		LC	LC	Article 3		
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>		NT	NT	Article 3		
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>		LC	LC	Article 3		
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		LC	LC	Article 3		
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>		LC	LC	Article 3		Oui
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		LC	LC	Article 3		
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>		LC	LC	Article 3		
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>		VU	NT	Article 3	Oui	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		LC	LC	Article 3		
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Annexe I	LC	NT	Article 3	Oui	Oui
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>		NT	LC	Article 3		Oui
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>		LC	CR	Article 3	Oui	
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		VU	EN		Oui	
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC	LC			
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		LC	LC	Article 3		
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		NT	EN		Oui	Oui
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>		VU	NT	Article 3	Oui	

CHAPITRE III. ENJEUX ECOLOGIQUES POTENTIELS



En l’état, le site d’étude présente un intérêt écologique modéré, la ZIP étant entièrement inclus dans une parcelle agricole. La ZIP est donc dans un milieu ouvert typique de plaine agricole avec néanmoins une proximité importante avec le ruisseau des Masurettes qui semble la longer directement, rivière Superbe et la rivière Maurienne qui la longe directement, ainsi que de certains milieux boisés aux alentours. La zone d’implantation pourrait donc contribuer aux trames verte et bleue locales.

Les enjeux écologiques potentiels présentés dans le Tableau 11 ci-contre se basent uniquement sur les espèces recensées dans la bibliographie. Il est également important de noter que les données issues de l’étude bibliographique se basent sur des observations au niveau de la commune, les espèces observées ne sont donc pas systématiquement présentes dans la ZIP ou même à proximité directe de la ZIP.

La proximité directe de la ZIP avec la ZNIEFF de type I « Pelouses calcaires et prairies de fauche de Courthiezy » (5 m de distance) implique un enjeu potentiel modéré pour le zonage d’inventaires et réglementaires, et signifie un potentiel de richesse dans la diversité Florale et Faunistique à prendre en compte.

La parcelle agricole correspondant à l’habitat « Monoculture intensive – I1.1 », de ce fait l’enjeu de cet habitat est considéré comme faible étant donné que les espèces peuplant ce genre d’habitats sont généralement très communes.

L’enjeu Flore peut être caractérisé comme très fort par la présence d’une espèce En Danger sur la LRR (EN), la Vigne (*Vitis vinifera*). La présence de cette seule espèce suffit à ramener l’enjeu potentiel à ce niveau. Il faut tout de même noter qu’il pourrait tout autant s’agir de l’espèce cultivée observée dans la nature. Si tel était le cas on ne retiendra que la présence de 2 espèces protégées selon l’Article 1.

L’enjeu potentiel sur les Amphibiens est considéré comme faible du fait de la présence avérée de 4 espèces, chacune ayant un statut d’espèce protégée (Article 2 à 4 de l’Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des Amphibiens et des Reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l’ensemble du territoire national et les modalités de leur protection). L’une d’entre elles, le Triton crêté (*Triturus cristatus*), est aussi inscrite aux Annexes II et IV de la Directive Habitat Faune-Flore. Ce Triton et la Grenouille verte sont aussi quasi-menacés (NT).

L’enjeu potentiel sur les Reptiles est noté comme très faible. Une espèce de Reptile est présente dans la commune et est protégée (Article 3 de l’Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des Amphibiens et des Reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l’ensemble du territoire national et les modalités de leur protection) mais n’est pas menacée ou quasi-menacée.

L’enjeu potentiel sur l’avifaune locale est considéré comme fort par l’observation sur la commune de Dormans de 3 espèces classées CR sur les LRN et/ou LRR : le Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*), la Grue cendrée (*Grus grus*) et le Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*). En outre, parmi les espèces inventoriées, 80 sont protégées selon l’Article 3 de la liste des Oiseaux protégés sur l’ensemble du territoire et les modalités de leur protection et 12 espèces sont inscrites à l’Annexe I de la Directive Oiseaux.

Concernant les Mammifères, l’enjeu potentiel est noté comme très faible du fait de l’absence d’espèce protégée inventoriée.

De même que pour les Mammifères, l’enjeu potentiel sur les Insectes est considéré comme très faible, du fait qu’aucune espèce protégée ou menacée n’est répertoriée sur la commune.

Enfin l’enjeu potentiel concernant les continuités écologiques peut être considéré comme faible à modéré. Le site d’étude a une perméabilité importante avec notamment des parcelles ouvertes et boisées entourant le

site. La présence d’une clôture pourrait obstruer le déplacement et le passage de certaines espèces. L’impact dépendra de la taille des mailles où de la présence ou non de passages à faune. La proximité avec le ruisseau des Masurettes, dont le débit et l’écoulement devraient cependant être évaluée, pourrait aussi impliquer une continuité écologique traversant la ZIP.

Un enjeu zone humide pourrait exister au vu de la situation de la ZIP par rapport aux zones de potentialités de zones humides recensées. Mais seule une étude pédologique sur le terrain permettrait d’être formel sur ce point.

L’enjeu faunistique potentiel varie de très faible à très fort selon les taxons. Les enjeux potentiels très forts sont dus à l’observation d’espèces menacées, la Vigne pour la Flore et le Chevalier guignette, la Grue cendrée et le Tarin des aulnes pour l’Avifaune. Ces espèces ont été observées dans la commune mais ne sont pas forcément présentes sur le site. Des investigations sur site seraient nécessaires pour étudier ces espèces et également les autres espèces d’Oiseaux patrimoniaux même si l’avifaune ne serait pas fortement impactée par une installation photovoltaïque (hormis pendant le chantier), d’autant plus que les milieux arbustifs ne devraient pas être impactés.

Tableau 11 : Synthèse des enjeux écologiques potentiels au sein de la zone d’étude (Source : BE JC)

Compartiment étudié	Enjeu potentiel	Commentaires
Zonages d’inventaires et réglementaires	Modéré	La zone potentielle d’implantation se situe à quelques mètres d’une ZNIEFF de type I.
Habitat naturel	Faible	Grande culture, espèces communes.
Flore	Très fort	Vigne (<i>Falcaria vulgaris</i>) espèce EN sur la Liste Rouge Régionale de Champagne-Ardenne.
Amphibiens	Faible	Présence de 4 espèces protégées, dont 1 inscrites aux Annexes II et IV de la Directive Habitat-Faune-Flore
Reptiles	Très Faible	Présence d’une espèce protégée inscrite à l’Annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore, le lézard des murailles
Oiseaux	Fort	Présence de 3 espèces classées CR la LRR observées sur la commune. De plus, 26 espèces inscrites sur l’Annexe I de la Directive Oiseaux et protégées.
Mammifères (dont Chiroptères)	Très faible	Aucune espèce protégée ou menacée répertoriée
Insectes	Très Faible	Aucune espèce protégée ou menacée répertoriée
Continuités écologiques	Faible à modéré	Site d’étude à perméabilité importante : milieu ouvert, champ agricole. Zone pouvant contribuer aux trames verte et bleue locales.
Zones humides	Probable	Site inclus dans une zone de forte probabilité de présence d’une zone humide.

A ce stade aucun impact potentiel ni aucune mesure ERC ne peuvent être suggérés ici sans inventaire de terrain qui pourrait être nécessaire au vu de l’observation de certaines espèces à enjeux dans la bibliographie, et du fait de la probabilité non négligeable que le site soit considéré comme humide.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

(Les références bibliographiques complémentaires spécifiques aux expertises annexes sont détaillées dans les documents correspondants)

Sites Internet

- **Faune Champagne-Ardenne** : faune-champagne-ardenne.org
- **INPN** : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
- **LEGIFRANCE** : <https://www.legifrance.gouv.fr>
- **UICN** : <https://www.uicn.fr>
- **Géoportail** : <https://www.geoportail.gouv.fr/>



SIGLES

- APB : Arrêté de Protection de Biotope
- CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
- CEN : Conservatoire d’Espaces Naturels
- CR : En danger critique d’extinction (CRitically endangered)
- CREN : Conservatoires Régionaux d’Espaces Naturels
- EEE : Espèce Exotique Envahissante
- EN : En danger d’extinction (ENDangered)
- ENP : Espaces Naturels Protégés
- ERC : Eviter, Réduire, Compenser
- ICPE : Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
- IGN : Institut Géographique National
- LC : Préoccupation mineure (Least Concern)
- LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
- LRN : Liste Rouge Nationale
- LRR : Liste Rouge Régionale
- MNHN : Muséum National d’Histoire Naturelle
- MTES : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- NT : Quasi-menacé (Near Threatened)
- PNR : Parc Naturel Régional
- RE : Disparu au niveau régional (Regionally Extinct)
- RNN : Réserve Naturelle Nationale
- RNR : Réserve Naturelle Régionale
- SCEN : Sites de Conservatoires d’Espaces Naturels
- SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
- SFEPM : Société Française pour l’Etude et la Protection des Mammifères
- SRADDET : Schéma Régional d’Aménagement et de Développement Durable du Territoire
- SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
- VU : Vulnérable (VULnerable)
- ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
- ZNIEFF : Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique
- ZPS : Zone de Protection Spéciale
- ZSC : Zone Spéciale de Conservation

ANNEXE



Annexe I : Liste de la Flore déjà observée sur la commune (Source : BE JC, d'après données de l'INPN, du CBNBP et du MNHN)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste Rouge France	Liste Rouge Champagne Ardenne	Directive HFF?	Menacée ?	Patrimoniales ?	Protégée France?	Indicatrice de zone humide ? (D'après arrêté du 24 juin 2008)	Déterminante ZNIEFF	Espèce exotique envahissante
Érable champêtre, Acéraille	<i>Acer campestre</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Érable plane, Plane	<i>Acer platanoides</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Érable sycomore, Grand Érable	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	<i>Achillea millefolium</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Marronnier d'Inde, Marronnier commun	<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	
Petite cigüe, Faux Persil	<i>Aethusa cynapium</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Aigremoine, Francormier	<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Agrostide capillaire	<i>Agrostis capillaris</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Bugle rampante, Consyre moyenne	<i>Ajuga reptans</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Ail des vignes, Oignon bâtard	<i>Allium vineale</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Aulne glutineux, Verne	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Vulpin des champs, Queue-de-renard	<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Anémone des bois, Anémone sylvie	<i>Anemone nemorosa</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Impératoire sauvage	<i>Angelica sylvestris</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Brome stérile	<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Cerfeuil des bois, Persil des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules	<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Potentille des oies	<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Fromental élevé, Ray-grass français	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	LC	LC		Non	Non	#N/A	0	0	
Armoise estragon	<i>Artemisia dracunculus</i> L.	NE	#N/A		Non	#N/A	0	#N/A	#N/A	
Armoise commune, Herbe de feu	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Gouet d'Italie, Pied-de-veau	<i>Arum italicum</i> Mill.	LC	NA		Non	Non	0	0	Oui	
Gouet tacheté, Chandelle	<i>Arum maculatum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Doradille rue des murailles, Rue des murailles	<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Arroche hastée	<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Avoine folle, Havenon	<i>Avena fatua</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Berle dressée, Petite berle	<i>Berula erecta</i> (Huds.) Coville	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i> Roth	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Bourrache officinale	<i>Borago officinalis</i> L.	LC	NA		Non	Non	0	0	0	
Brachypode des rochers	<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Brachypode des bois, Brome des bois	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	

Colza	<i>Brassica napus</i> L.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	
Brome âpre	<i>Bromopsis ramosa</i> (Huds.) Holub	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Brome des champs	<i>Bromus arvensis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Bryone dioïque	<i>Bryonia cretica</i> L.	LC	NA		Non	Non	0	0	0	
Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	<i>Buddleja davidii</i> Franch.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	Plante Exotique Envahissante implantée
Buis commun, Buis sempervirent	<i>Buxus sempervirens</i> L.	LC	LC		Non	Non	Article 1	0	Oui	
Calamagrostide épigéios, Roseau des bois	<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Campanule gantelée, Ortie bleue	<i>Campanula trachelium</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Cardamine hérissée, Cresson de muraille	<i>Cardamine hirsuta</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Laîche glauque, Langue-de-pic	<i>Carex flacca</i> Schreb.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Laîche cuivrée	<i>Carex otrubae</i> Podp.	LC	NA		Non	Non	0	0	0	
Laîche des bois	<i>Carex sylvatica</i> Huds.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Charme, Charmille	<i>Carpinus betulus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Chataignier, Châtaignier commun	<i>Castanea sativa</i> Mill.	LC	NA		Non	Non	0	0	0	
Pâturin rigide, Desmazérie rigide	<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb.	LC	LC		Non	Non	0	0	Oui	
Cèdre de l'Himalaya	<i>Cedrus deodara</i> (Roxb. ex D.Don) G.Don	NA	NA		Non	Non	0	0	0	
Centaurée jacée, Tête de moineau, Ambrette	<i>Centaurea jacea</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Centaurée noire	<i>Centaurea nigra</i> L.	DD	DD		Non	Non	0	0	0	
Centranthe rouge, Valériane rouge	<i>Centranthus ruber</i> (L.) DC.	LC	NA		Non	Non	0	0	Oui	
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	LC	LC		Non	Non	#N/A	0	0	
Cératostigma faux plumbago	<i>Ceratostigma plumbaginoides</i> Bunge,	NE	#N/A		Non	#N/A	0	#N/A	#N/A	
Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclaire	<i>Chelidonium majus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Chénopode blanc, Senousse	<i>Chenopodium album</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Circée de Paris, Circée commune	<i>Circaea lutetiana</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Cirse des champs, Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Cirse des maraicher, Chardon des potagers	<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Cirse des marais, Bâton du Diable	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Clématite des haies, Herbe aux gueux	<i>Clematis vitalba</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Clématite fausse-vigne, Clématite bleue	<i>Clematis viticella</i> L.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	Plante Exotique Envahissante émergente
Liseron des champs, Vrillée	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Liset, Liseron des haies	<i>Convolvulus sepium</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Cornouiller sanguin, Sanguine	<i>Cornus sanguinea</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Coronille changeante	<i>Coronilla varia</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Noisetier, Avelinier	<i>Corylus avellana</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Arbre à perruque, Sumac Fustet	<i>Cotinus coggygria</i> Scop.	LC	NA		Non	Non	0	0	0	



Cotonéaster de Franchet	<i>Cotoneaster franchetii</i> Bois	NA	NA		Non	Non	0	0	0	
Aubépine à deux styles	<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Gaillet croisettes, Croisette commune	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Cymbalaire, Ruine de Rome, Cymbalaire des murs	<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	<i>Dactylis glomerata</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Daphné lauréole, Laurier des bois	<i>Daphne laureola</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Carotte sauvage, Daucus carotte	<i>Daucus carota</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Canche cespiteuse, Canche des champs	<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage	<i>Dipsacus fullonum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Dryoptéris dilaté, Fougère dilatée	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Fougère mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Échinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq	<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv.	LC	NA		Non	Non	0	0	0	
Vipérine commune, Vipérine vulgaire	<i>Echium vulgare</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Chiendent commun, Chiendent rampant	<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Épilobe à petites fleurs	<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles	<i>Epilobium tetragonum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Prêle des champs, Queue-de-renard	<i>Equisetum arvense</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Grande prêle	<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Conyze du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	Liste d'observation
Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Chardon Roland, Panicaud champêtre	<i>Eryngium campestre</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Euphorbe omblette, Essule ronde	<i>Euphorbia peplus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Hêtre, Hêtre commun, Fouteau	<i>Fagus sylvatica</i> L.	LC	LC		Non	Non	Article 1	0	Oui	
Renouée liseron, Faux-liseron	<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Fétuque rouge	<i>Festuca rubra</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Fraisier sauvage, Fraisier des bois	<i>Fragaria vesca</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Bourgène	<i>Frangula alnus</i> Mill.	LC	NA		Non	Non	0	0	0	
Frêne élevé, Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre	<i>Galega officinalis</i> L.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	Plante Exotique Envahissante émergente
Galéopsis tétrahit, Ortie royale	<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Gaillet commun, Gaillet Mollugine	<i>Galium mollugo</i> L.	LC	DD		Non	Non	0	0	0	
Gaillet des marais	<i>Galium palustre</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	<i>Geranium dissectum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	

Introduction	Cadrage préalable	Analyse bibliographique			Enjeux écologiques potentiels					Annexe
Géranium à feuilles molles	<i>Geranium molle</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Géranium fluet, Géranium à tiges grêles	<i>Geranium pusillum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	<i>Geum urbanum</i> L.	LC	LC		Non	Non	#N/A	0	0	
Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Gunnéra des teinturiers	<i>Gunnera tinctoria</i> Mirb.	NE	#N/A		Non	#N/A	0	#N/A	#N/A	
Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	<i>Hedera helix</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Épervière de Lachenal	<i>Hieracium argillaceum</i> Jord.	LC	DD		Non	Non	0	0	0	
Houlque laineuse, Blanchard	<i>Holcus lanatus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	<i>Hordeum murinum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Houblon grimpant	<i>Humulus lupulus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Millepertuis velu, Millepertuis hérissé	<i>Hypericum hirsutum</i> L.	LC	LC		Non	Non	#N/A	0	0	
Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	<i>Hypericum perforatum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Monotrope sucepin	<i>Hypotitis monotropa</i>	NE	LC		Non	Non	0	#N/A	#N/A	
Séneçon à feuilles de Roquette	<i>Jacobaea erucifolia</i> (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Herbe de saint Jacques	<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Noyer commun, Calottier	<i>Juglans regia</i> L.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	
Jonc à fruits luisants, Jonc à fruits brillants	<i>Juncus articulatus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Jonc aggloméré	<i>Juncus conglomeratus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Jonc épars, Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Jonc grêle, Jonc fin	<i>Juncus tenuis</i> Willd.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	Plante Exotique Envahissante implantée
Knautie des champs, Oreille-d'âne	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Faux-ébénier, Cytise, Aubour	<i>Laburnum anagyroides</i> Medik.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Pendrilla	<i>Lactuca muralis</i> (L.) Gaertn.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Laitue scariote, Escarole	<i>Lactuca serriola</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Lamier blanc, Ortie blanche, Ortie morte	<i>Lamium album</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Lampsane commune, Graceline	<i>Lapsana communis</i> L.	LC	LC		Non	Non	#N/A	0	0	
Gesse à larges feuilles, Pois vivace	<i>Lathyrus latifolius</i> L.	LC	NA		Non	Non	0	0	0	
Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Leycesterie gracieuse	<i>Leycesteria formosa</i> Wall.	NE	#N/A		Non	#N/A	0	#N/A	#N/A	
Troëne, Raisin de chien	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Linaire rampante	<i>Linaria repens</i> (L.) Mill.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Linaire commune	<i>Linaria vulgaris</i> Mill.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Lin purgatif	<i>Linum catharticum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Ivraie vivace	<i>Lolium perenne</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	<i>Lonicera perichlymenum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies	<i>Lonicera xylosteum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Lotus des marais, Lotier des marais	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Luzule de printemps, Luzule printanière	<i>Luzula pilosa</i> (L.) Willd.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Mouron rouge, Fausse Morgeline	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	



Lysimaque nummulaire, Herbe aux écus	<i>Lysimachia nummularia</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire	<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Salicaire commune, Salicaire pourpre	<i>Lythrum salicaria</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve	<i>Malva sylvestris</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Matricaire Camomille	<i>Matricaria chamomilla</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Matricaire fausse-camomille, Matricaire discoïde	<i>Matricaria discoidea</i> DC.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	
Luzerne tachetée	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Luzerne lupuline, Minette	<i>Medicago lupulina</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Luzerne cultivée	<i>Medicago sativa</i> L.	LC	NA		Non	Non	0	0	0	
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Mélilot officinal, Mélilot jaune	<i>Melilotus officinalis</i> (L.) Lam.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Mélisse officinale	<i>Melissa officinalis</i> L.	LC	NA		Non	Non	0	0	0	
Mercuriale annuelle, Vignette	<i>Mercurialis annua</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes	<i>Mercurialis perennis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Millet diffus, Lillet étalé, Millet sauvage	<i>Milium effusum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Nigelle de Damas, Herbe de Capucin	<i>Nigella damascena</i> L.	LC	NA		Non	Non	0	0	0	
Nénuphar jaune, Nénufar jaune	<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Odontite rouge, Euphrase rouge	<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Bugrane épineuse, Arrête-boeuf	<i>Ononis spinosa</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i> Huds.	LC	LC		Non	Non	0	0	Oui	
Orchis pourpre, Grivollée	<i>Orchis purpurea</i> Huds.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Origan commun	<i>Origanum vulgare</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Dame-d'onze-heures	<i>Ornithogalum divergens</i> Boreau	LC	NA		Non	Non	0	0	0	
Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites	<i>Ornithogalum umbellatum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Pavot somnifère, Pavot officinal	<i>Papaver somniferum</i> L.	LC	NA		Non	Non	0	0	0	
Pariétaire des murs, Pariétaire de Judée, Pariétaire diffuse	<i>Parietaria judaica</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Panais cultivé, Pastinacier	<i>Pastinaca sativa</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Renouée à feuilles de patience, Renouée gonflée	<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Renouée Persicaire	<i>Persicaria maculosa</i> Gray	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Phacélie à feuilles de Tanaisie	<i>Phacelia tanacetifolia</i> Benth.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	
Seringa commun	<i>Philadelphus coronarius</i> L.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	
Fléole des prés	<i>Phleum pratense</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Épicéa commun, Sérente	<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst.	LC	NA		Non	Non	0	0	0	
Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux	<i>Picris hieracioides</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Épervière orangée	<i>Pilosella aurantiaca</i> (L.) F.W.Schultz & Sch.Bip.	DD	NA		Non	Non	0	0	0	
Petit boucage, Persil de Bouc	<i>Pimpinella saxifraga</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	

Plantain Corne-de-cerf, Plantain corne-de-bœuf, Pied-de-corbeau	<i>Plantago coronopus</i> L.	LC	NA		Non	Non	0	0	0	
Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	<i>Plantago lanceolata</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	<i>Plantago major</i> L.	LC	LC		Non	Non	#N/A	0	0	
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Pâturin des bois, Pâturin des forêts	<i>Poa nemoralis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	<i>Poa trivialis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Sceau de Salomon multiFlore, Polygonate multiFlore	<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse	<i>Polygonum aviculare</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Peuplier du Canada	<i>Populus × canadensis</i> Moench.	NE	#N/A		Non	#N/A	0	#N/A	#N/A	
Pourpier cultivé, Porcelane	<i>Portulaca oleracea</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Potentille rampante, Quintefeuille	<i>Potentilla reptans</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Pimprenelle à fruits réticulés	<i>Poterium sanguisorba</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Coucou, Primevère officinale, Brérelle	<i>Primula veris</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Brunelle commune, Herbe au charpentier	<i>Prunella vulgaris</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Merisier vrai, Cerisier des bois	<i>Prunus avium</i> (L.) L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Prunier myrobolan, Myrobolan	<i>Prunus cerasifera</i> Ebrh.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	
Prunier domestique, Prunier	<i>Prunus domestica</i> L.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	
Laurier-cerise, Laurier-palme	<i>Prunus laurocerasus</i> L.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	Liste d'alerte
Épine noire, Prunellier, Pelossier	<i>Prunus spinosa</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Chêne pédonculé, Gravelin	<i>Quercus robur</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Réséda jaune, Réséda bâtard	<i>Reseda lutea</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	Plante Exotique Envahissante implantée
Robinier faux-acacia, Carouge	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	Plante Exotique Envahissante implantée
Rosier des champs, Rosier rampant	<i>Rosa arvensis</i> Huds.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Rosier des chiens, Rosier des haies	<i>Rosa canina</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Rosier bleue, Ronce à fruits bleus, Ronce bleue	<i>Rubus caesius</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Oseille des prés, Rumex oseille	<i>Rumex acetosa</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Patience agglomérée, Oseille agglomérée	<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Patience crépue, Oseille crépue	<i>Rumex crispus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	<i>Rumex obtusifolius</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Patience sanguine	<i>Rumex sanguineus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Sagine apétale, Sagine sans pétales	<i>Sagina apetala</i> Ard.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Saule marsault, Saule des chèvres	<i>Salix caprea</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Sauge des prés, Sauge commune	<i>Salvia pratensis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Sureau yèble, Herbe à l'aveugle	<i>Sambucus ebulus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	



Sureau noir, Sampéchier	<i>Sambucus nigra</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon	<i>Saponaria officinalis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Saxifrage à trois doigts, Petite saxifrage	<i>Saxifraga tridactylites</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Fétuque Roseau	<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Fétuque géante	<i>Schedonorus giganteus</i> (L.) Holub	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Scrophulaire noueuse	<i>Scrophularia nodosa</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Séneçon sud-africain	<i>Senecio inaequidens</i> DC.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	Plante Exotique Envahissante implantée
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Millet des oiseaux	<i>Setaria italica</i> (L.) P.Beauv.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	
Sétaire verticillée, Panic verticillé	<i>Setaria verticillata</i> (L.) P.Beauv.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Silaüs des prés, Cumin des prés	<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz & Thell.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Compagnon blanc, Silène à feuilles larges	<i>Silene latifolia</i> Poir.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Silène enflé, Tapotte	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Solidage géant, Solidage glabre, Solidage tardif, Verge d'or géante	<i>Solidago gigantea</i> Aiton	NA	NA		Non	Non	0	0	0	Plante Exotique Envahissante implantée
Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Laiteron rude, Laiteron piquant	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Laiteron potager, Laiteron lisse	<i>Sonchus oleraceus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Épiaire des bois, Ortie à crapauds	<i>Stachys sylvatica</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Mouron des oiseaux, Morgeline	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Grande consoude	<i>Symphytum officinale</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	Oui	0	
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	
Tanaisie commune, Sent-bon	<i>Tanacetum vulgare</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Torilis des champs	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Torilis faux-cerfeuil, Grattau	<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	LC	LC		Non	Non	#N/A	0	0	
Trèfle Porte-fraises	<i>Trifolium fragiferum</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Trèfle intermédiaire, Trèfle moyen	<i>Trifolium medium</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Trèfle des prés, Trèfle violet	<i>Trifolium pratense</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	<i>Trifolium repens</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Blé tendre, Froment, Blé ordinaire	<i>Triticum aestivum</i> L.	NA	NA		Non	Non	0	0	0	
Tussilage, Pas-d'âne, Herbe de saint Quirin	<i>Tussilago farfara</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Petit orme, Orme cilié	<i>Ulmus minor</i> Mill.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Ortie dioïque, Grande ortie	<i>Urtica dioica</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Valériane un peu hispide	<i>Valeriana excelsa</i> Poir.	NE	#N/A		Non	#N/A	0	#N/A	#N/A	
Valériane officinale, Valériane des collines	<i>Valeriana officinalis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Molène bouillon-blanc, Herbe de saint Fiacre	<i>Verbascum thapsus</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Verveine officinale	<i>Verbena officinalis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Véronique des champs, Velvete sauvage	<i>Veronica arvensis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Véronique petit chêne, Fausse Germandrée	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Véronique officinale, Herbe aux ladres	<i>Veronica officinalis</i> L.	LC	LC		Non	Non	0	0	0	

Véronique de Perse	<i>Veronica persica Poir.</i>	NA	NA		Non	Non	0	0	0	
Viorne mancienne	<i>Viburnum lantana L.</i>	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Viorne tin, Fatamot	<i>Viburnum tinus L.</i>	LC	NA		Non	Non	0	0	0	
Vesce cracca, Jarosse	<i>Vicia cracca L.</i>	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Vesce Fève	<i>Vicia faba L.</i>	NA	NA		Non	Non	0	0	0	
Vesce cultivée, Poisette	<i>Vicia sativa L.</i>	NA	NA		Non	Non	#N/A	0	0	
Vesce des moissons	<i>Vicia segetalis Thuill.</i>	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Vesce des haies	<i>Vicia sepium L.</i>	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Petite pervenche, Violette de serpent	<i>Vinca minor L.</i>	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Pensée des champs	<i>Viola arvensis Murray</i>	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Violette odorante	<i>Viola odorata L.</i>	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Violette de Rivinus, Violette de rivin	<i>Viola riviniana Rehb.</i>	LC	LC		Non	Non	0	0	0	
Vigne	<i>Vitis vinifera L.</i>	LC	EN		Non	Oui	0	0	0	